

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**Les facteurs d'attractivité des investissements directs
étrangers en Algérie**

Réalisé par :

- 1- M^{elle} CHEKOUR Akila
- 2- M. DRISSI Rochdi

Encadreur : M. KHIDER Abdelkrim

Membre du Jury :

Président : M. KHALDI Seddik
Examineur : M^{elle} KHELLADI Houda
Rapporteur : M. KHIDER Abdelkrim

Promotion 2016 - 2017

REMERCIEMENTS

Le présent mémoire est le fruit et l'aboutissement de nos études à l'université

Abderrahmane MIRA de Béjaïa.

Il n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien de plusieurs personnes que nous tenons à remercier :

On tient tout d'abord à remercier notre Dieu pour nous avoir donné la foi d'y croire.

Notre encadreur M. KHIDER Abdelkrim trouve ici l'expression de nos grandes reconnaissances pour les précieux conseils et les encouragements qui nous ont aidé à réaliser ce travail.

Nos plus vifs remerciements vont également à tous les employés du département des sciences commerciales.

A tout le personnel de la salle des périodiques et de recherche bibliographique.

A tout le personnel de la banque de prêt de la faculté S.E.C.G.

Enfin, que tous ceux qui nous ont prêté main forte et contribués à la réalisation de ce travail, et qu'on ne peut pas désigner nommément, nos excuses et qu'ils sachent qu'on ne les a pas oubliés et que nous les remercions de tout cœur.

Dédicaces

Je dédie ce travail à ;

- *Mes chers parents*
- *Ma sœur*
- *Ma grand-mère*
- *Toute ma famille*
- *Tout mes ami(e)s*

Rochdi.

Je dédie ce travail à ;

- *Mes chers parents*
- *Ma sœur*
- *Mes deux frères*
- *Toute ma famille*
- *Tout mes ami(e)s*

Akila.

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Généralité sur les investissements directs étrangers.....	04
Section 01 : IDE et FMN: définitions et approches théoriques.....	04
Section 02 : Les théories explicatives des IDE.....	11
Section 03 : L'évolution des IDE dans le monde	19
Chapitre II : Attractivité aux investissements directs étrangers.....	27
Section 01 : L'attractivité ; Concepts et théories.....	27
Section 02 : Les déterminants des investissements directs étrangers.....	35
Section 03 : Impacts des investissements directs étrangers.....	39
Chapitre III : Analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	46
Section 01 : Le climat d'investissement en Algérie.....	46
Section 02 : Évolution des IDE en Algérie.....	57
Section 03 : Analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	67
Conclusion Générale.....	81
Bibliographie	

Liste des abréviations

- ANDI** : Agence National pour le Développement de l'investissement.
- ANIMA** : Réseau euro-méditerranéen d'acteurs du développement économique.
- ANIREF** : Agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière.
- APSI** : Agence de Promotion et de Soutient des Investissement.
- BTP** : Bâtiment et travaux publics.
- BTPH** : Bâtiment, travaux publics et hydrauliques.
- BM** : Banque Mondiale.
- CNI** : Conseille Nationale d'investissement.
- CNUCED** : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.
- DA** : Dinar Algérien.
- F&A** : Fusion-acquisition.
- FIPA** : Agence de Promotion de l'Investissement extérieur.
- FMN** : Firme Multinationale.
- FMI** : Fonds Monétaire International.
- HOS** : Heckscher-Ohlin-Samuelson.
- IBS** : Impôt sur le Bénéfice des Sociétés.
- IDE** : Investissement Direct Etranger.
- IDH**: Indice de Développement Humain.
- IPAIE** : Indicateur de potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant.
- IRG** : Impôt sur le revenu global.
- MENA** : Middle East-North Africa.
- NTIC** : Nouvelle Technologies de l'Information et de Communication.
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement économique.

- OMC** : Organisation Mondiale du Commerce.
- ONS** : Office Nationale des Statistiques.
- ONU** : Organisation des nations unies.
- OIL** : Ownership, localisation, internalisation.
- OTA** : Orascom Télécom Algérie.
- PCSC** : Plan Complémentaire de Soutien a la Croissance.
- PECO** : Pays de l'Europe Centrale et Occidentale.
- PED** : Pays en développement.
- PIB** : Produit intérieur brut.
- PME** : Petites et Moyenne Entrepris.
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le développement.
- PVD** : Pays en voie de Développement.
- R&D** : Recherche et développement.
- SMN** : Société multinationale.
- TAP** : Taxe sur le chiffre d'affaire.
- TIC** : Technologie de l'information et de la communication.
- TVA** : Taxe sur la valeur ajoutée.
- UE** : Union Européenne.
- USD** : Dollar Américain.
- UMA** : Union du Maghreb Arabe.
- VALYD** : Valorisation des hydrocarbures.

Introduction générale

Aujourd'hui, l'investissement apparaît comme un facteur clé du développement et de la croissance des pays. Plus précisément, les investissements directs étrangers (IDE), qui étaient considérés ces dernières années par les pays en voie de développement (PVD) comme un instrument utilisé par les pays développés en vue d'imposer leurs dominations sur leurs économies. Or l'arrivée de la mondialisation avec ses séries de modifications structurelles est venue à favoriser l'intégration des économies et à supprimer les distances qui auparavant paralysaient les échanges entre les États. Nous assistons donc ces dernières années à une concurrence des pays en voie de développement dans le but d'attirer les nouvelles sources d'investissements que sont les IDE.

En effet, les IDE sont maintenant de plus en plus sollicités aussi bien par les pays développés que par les pays en développement et ne sont plus considérés comme un facteur de dominance, mais plutôt comme un canal majeur de transfert de technologies et d'innovation.

C'est ainsi que l'économie mondiale s'est complètement transformée ces dernières années. Elle évolue dans un environnement de plus en plus compliqué où le libre échange, la libre circulation des capitaux et des biens deviennent des maîtres mots et où les IDE sont de plus en plus qualifiés comme une nouvelles voie de financements de la croissance économique.¹

L'investissement direct étranger (IDE) est au centre de la problématique du développement. Il occupe désormais une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus de capitaux.

L'Algérie, comme les autres pays en développement est inscrite dans la perspective d'attractivité de l'investissement direct étranger. Après deux décennies de planification

¹ ZIMMERMAN T, « Les investissements directs : évolution actuelle en théorie, pratique et politique », La vie économique; Revue de politique économique 7/8, 2008.

centralisée de son économie, elle est passée à une phase de réformes structurelles, au début des années 1990, qui a permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie, dans le but d'améliorer ses performances en termes de la croissance, de développer le secteur privé et d'accroître les flux entrants des IDE.

Cependant, la part de l'Algérie en termes d'IDE est restée relativement faible comparativement à d'autres pays qui ne présentent pourtant pas plus de capacités. Ce n'est qu'à la fin des années 2000 qu'elle a commencé à attirer des investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement, tout en diversifiant les secteurs d'activité. Cela montre tout l'intérêt que revêt la qualité des facteurs qu'offre l'Algérie pour intéresser et attirer les investisseurs étrangers.

L'objectif de ce travail est d'analyser les différents facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. Nous tenterons, au bout de ce travail, de répondre à la question centrale suivante : **quels sont les différents facteurs d'attractivité des IDE en Algérie ?**

Plusieurs autres questionnements peuvent être mis en avant:

- Quels sont les chantiers de réformes à engager pour attirer plus de capitaux étrangers, et Arrive-t-elle à attirer les investisseurs étrangers ?
- Quelles sont les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie?
- Ses facteurs et sa politique d'attractivité des IDE sont ils efficaces et suffisants ?
- Quels sont les obstacles aux IDE en Algérie ?

Nous avons suivi une démarche basée sur une recherche documentaire et une consultation de plusieurs ouvrages, revues et textes réglementaires, relatifs à l'investissement, ainsi qu'une analyse de l'évolution des flux des IDE, en utilisant les rapports des différents organismes nationaux et internationaux, ceci pour cerner d'une part, toute l'évolution des IDE, les facteurs et les déterminants de leur attractivité, et d'autre part, l'évolution des IDE et leur attractivité dans le contexte Algérien.

Pour répondre à notre question centrale, notre travail sera scindé en trois chapitres. Le premier va évoquer la définition et l'évolution des IDE dans le monde.

Dans le second chapitre, on traitera l'aspect théorique de l'attractivité ainsi que les déterminants et impacts des IDE.

Introduction générale

Et enfin, dans le troisième chapitre, nous présenterons le climat des investissements et l'évolution des IDE en Algérie, puis une analyse de ses atouts et obstacles à ces derniers.

Chapitre I : Généralité sur les investissements directs étrangers

Introduction

L'investissement direct étranger (IDE) est L'un des enjeux majeur pour les pays développés comme pour les pays en développement. Il occupe une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations : celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus les capitaux étrangers. En effet, les investissements directs étrangers sont maintenant de plus en plus sollicités aussi bien par les pays développés que par les pays en développement et ne sont plus considérés comme un facteur de dominance, mais plutôt comme un canal majeur de transfert de technologie et d'innovation, Ainsi que, l'économie mondiale s'est complètement évoluée dans un environnement modifié où le libre-échange, la libre circulation des capitaux et des biens deviennent des maîtres -mots et où les investissements directs étrangers sont de plus en plus qualifiés comme une nouvelle voie de financement de la croissance économique.

Notre premier chapitre se composera de trois sections. La première va définir les IDE, en exposant les principales définitions retenues, notamment celle donnée par l'organisation de coopération et développement économique (OCDE) et celle donnée par le fond monétaire international (FMI), ensuite, les différentes formes, structures et enjeux des investissements directs étrangers. La deuxième section présentera les théories explicatives des IDE. Et pour conclure ce chapitre, la troisième section qui donnera un aperçu sur l'évolution des IDE dans le monde.

Section 01 : IDE et FMN: définitions et approches théoriques

Cette section sera consacrée à la présentation des aspects conceptuels des IDE et FMN. Nous commençons par définir les concepts, ensuite nous présenterons les différentes formes et structures des IDE, ainsi que leurs enjeux.

1. Les différentes définitions données aux IDE

Plusieurs définitions de l'investissement direct étranger sont établies, mais en générale, celles données par les institutions internationales comme le Fonds Monétaire

International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sont les plus retenues.

1.1. Définition du FMI

Un investissement direct étranger est effectué dans le but d'acquérir un intérêt durable et une influence sur la gestion dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur. « *L'investissement qu'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans entreprise résidente d'une autre économie (entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise².* ».

D'après le FMI, les IDE prennent quatre formes³ :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger.
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà Existante.
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à L'étranger.
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (Souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

1.2. Définition de l'IDE selon l'OCDE

Selon l'OCDE, l'IDE est « *L'investissement direct est type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie « l'investisseur direct » en vue d'établir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie « l'entreprise d'investissement direct. ». L'investisseur est motivé par la volonté d'établir avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % du capital social dans une entreprise étrangère. »⁴.*

² FMI, « manuel de la balance de paiement », 6^{ème} édition, Washington, D.C, 2009.

³ TERSEN Denis, BRICOUT Jean-Luc, « investissement international », édition Armand Collin, Paris, 1996, P.6.

⁴ OCDE, « définition de référence des investissements directs internationaux », 4^{ème} édition, version Finale, Paris, Avril 2008.

Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable. On peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc, les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur. Le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise⁵.

1.3. Définition de la CNUCED

L'investissement direct désigne les engagements des capitaux effectués en vue de création ou l'extension de l'entreprise, de formation de sociétés mixtes et d'achat de sociétés étrangères. Une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise. En deçà du seuil de 10 %, les opérations sur titre sont classées dans l'investissement du portefeuille. La CNUCED propose que les composantes des IDE soient des capitaux en action propres, des revenus réinvestis et tout autre capital (principalement les prêts entre la maison mère et les filiales).⁶

2. Définition des Firmes multinational (FMN)

Multinationales, transnationales, transplants..., de multiples noms ou qualifications été donnés à ce type d'entreprises. D'une façon dépourvue d'ambiguïtés Mucchielli a donné une définition simple de la firme multinationale en considérant comme multinationale toute entreprise possédant au moins une unité de production à l'étranger. Cette unité de production sera alors sa filiale. La logique de la production domine, Une entreprise peut avoir des représentations commerciales à l'étranger, mais elle ne sera vraiment multinationale que si elle produit tout (on parle ici d'IDE horizontale) ou une partie (on parle ici d'IDE verticale) de ses produits à l'extérieur de son territoire national.⁷

L'implantation de filiales correspond à un IDE, qui implique une relation de long terme, qui se traduisant par la prise de participations par une entreprise non résidente dans

⁵ TERSEN Denis, BRICOUT Jean-Luc, « investissement international », op cit, p.7.

⁶ CNUCED, « World Investissement Report », 2009.

⁷ Mucchielli J-L, « Multinationales et mondialisation », édition Seuil, Paris, 1998, P.18/19.

le Capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital, mais aussi l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil⁸.

Une filiale devrait avoir plus de 50 % de capital social de la maison mère. Toutefois, les travaux statistiques sur les FMN considèrent en général que, lorsqu'une firme possède au moins 10 % du capital d'une entreprise étrangère, cette dernière peut être considérée comme une filiale du premier. C'est le seuil retenu par l'ONU. Dans le cas où plusieurs entreprises détiennent des participations dans une même filiale à l'étranger, la filiale est comptabilisée pour l'entreprise qui détient la plus forte participation.

L'objectif de ces sociétés multinationales est d'atteindre un certain niveau d'investissement et de réaliser des profits économiques et financiers.⁹

3. Les différentes formes d'IDE

3.1. La filiale

C'est une société dont plus de la moitié de son capital social est détenue par la société mère. Cela signifie que la société mère détient suffisamment des droits de vote en assemblée générale d'actionnaires pour pouvoir y imposer ses décisions. Cependant, elle est autonome et dispose d'une personnalité morale propre du pays d'accueil. Elle est chargée de la production, la prospection, la vente ou de services après-vente.¹⁰

3.2. La succursale

C'est une entreprise rattachée directement à l'entreprise mère. Elle ne possède pas de titre d'autonomie et n'existe pas juridiquement, elle avait la même comptabilité de la société mère et elle dépend entièrement de la société mère. La succursale ne peut signer aucun contrat, ni émettre une facture, ni avoir une activité économique indépendante. Elle se contente d'informer la société mère par envoi de rapports ou d'études de marché, de gérer sur place les commandes et éventuellement le service après-vente.

3.3. La joint-venture

Pour pénétrer des nouveaux marchés, les entreprises peuvent aussi utiliser la « joint-venture ». Cette stratégie apparaît quand l'entreprise entrant au nouveau marché

⁸ BOUALAM Fatima, « Les Institutions et Attractivité des IDE », Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008, Rabat- Maroc. Université de Montpellier I, Sciences économiques, LASER, p.6.

⁹ BEKENNICHE Otmane, « La coopération entre l'union européenne et l'Algérie », l'accord d'association. Office des publications universitaires, Alger, 2006, p.169.

¹⁰ MERCIER-SUISSA.C, BOUVERT-RIVAT.C, « L'essentiel des stratégies d'internationalisation de l'entreprise », édition Gualino, 2007, Paris, p.67.

place ses ressources avec une autre entreprise souvent locale pour former une nouvelle compagnie dont la propriété, le contrôle et bénéfices sont partagés¹¹.

Un joint-venture réduit les risques de pénétration de nouveaux marchés, grâce à l'expérience de l'autre entreprise souvent locale qui comprend bien le marché, les habitudes des consommateurs et possède l'accès aux fournisseurs et à l'environnement¹². L'entreprise quant à elle, intervient par apport au capital financier, une capacité de gestion ou un transfert de technologie et de savoir-faire¹³. La logique de joint-venture implique chaque entreprise détient le capital dans les propositions voisines de 50/50 ou 60/40.

3.4. L'alliance stratégique

Une alliance stratégique c'est une association de collaboration entre plusieurs entreprises dire concurrentes ou potentiellement concurrentes qui ont pour but la réalisation d'un projet ou une activité spécifique dont une entreprise ne peut pas réaliser seule cette projet ou le risque de perte est très important en coordonnant les compétences, les moyens et les ressources nécessaires. Les entreprises participantes partagent le coût des investissements et repartissent entre eux les tâches à effectuer¹⁴.

3.5. LA Fusion-acquisition (F&A)

La fusion-acquisition consiste en « s'immiscer dans un capital d'une entreprise étranger ou le racheter en totalité mais sans intervenir directement dans sa gestion. »¹⁵ à partir de cette définition, on distingue deux composantes principales de (F&A). La première, c'est la « fusion », qui est le regroupement de deux ou plusieurs entreprises pour former une nouvelle entreprise unique dans le but de créer des synergies commerciales. Tandis que la deuxième c'est « l'acquisition ».elle consisté en l'achat d'actions émises par une autre société dans le but d'avoir un contrôle dans sa gestion. Certaines fusion-acquisition ont pour but d'acquérir une position dominante sur le marché et de réduire la concurrence ou bien pour accroître le pouvoir de négociation de l'entreprise vis-à-vis les fournisseurs, les clients ou bien les tiers¹⁶.

La logique des fusions et acquisition implique que l'entreprise doit détenir au moins 50 % du capital social d'une autre entreprise étrangère.

¹¹ Weitz L, « Retailing Management », 2004, P.166.

¹² Idem.

¹³ SCHNECK O, « Lexicon der Betriebswirtschaft », 1999, P.162.

¹⁴ STRATEGOR, « Politique générale de l'entreprise », 1997, P.214.

¹⁵ Colla E, « La grande distribution européenne », 2001, P.61.

¹⁶ STRATEGOR, « Politique générale de l'entreprise », op cit, P.188.

3.6. La sous-traitance internationale

C'est un contrat par laquelle une entreprise confie une partie de sa production à une autre entreprise appelée « sous-traitante », souvent une PME. Dans ce cas, le sous-traitant fabrique des semi-produits avec ses propres moyens (équipements et personnels) et les délivre au contractant, qui les utilise soit dans sa production, soit pour les vendre. Elle permet ainsi à l'entreprise contractante de mieux gérer ses ressources et ses coûts de production.

3.7. Les accords de licences internationales

Elle consiste à concéder temporairement ou définitivement à un tiers, le droit de fabriquer un produit fini désigné par une licence de fabrication. C'est aussi un contrat, par lequel une entreprise cède une licence, un brevet, procédé ou savoir faire ou une technique de production, permet à une autre entreprise de commercialiser, fabriquer et de vendre un produit dans un autre pays contre le versement d'une redevance éventuelle.

La licence internationale reste aussi une méthode d'implantation très sollicitée par les entreprises qui n'arrivent pas à accéder au marché étranger.¹⁷

3.8. La franchise

La franchise est un mode de développement pour stratégie d'entreprise. C'est un contrat par lequel une entreprise (franchiseur) concède à une ou plusieurs (franchisés) le droit d'utiliser une enseigne commerciale ou une marque pour vendre des produits ou services déterminés, en contrepartie d'une rémunération constituée en générale d'un pourcentage sur le chiffre d'affaire. Cette option permet à l'entreprise « franchisée » de démarrer une activité clé en main car elle bénéficie au démarrage d'un ensemble d'éléments qu'elle n'aura pas à créer elle-même (publicité, technologie...).¹⁸

4. Structure des IDE

Selon Murkusen (1995), l'IDE peut prendre deux structures¹⁹ :

¹⁷ Graïche L, « Les formes d'implantation des firmes multinationales en Algérie ; Objectifs et stratégies », sciences de Gestion, université de Tizi Ouzou, 2012, p.205.

¹⁸ AMELON J-L, CARDEBAT J-M, « Les Nouveaux défis de l'internationalisation : quel développement international pour l'entreprise après la crise ? », édition Boeck, Bruxelles, 2010, p.206.

¹⁹ MURKUSEN. J, « The boundaries of Multinational Enterprises and the Theory of International Trade », Journal of Economic Perspective, vol n° 2, 1995, P.169/189.

4.1. L'IDE à structure horizontale

Consistant à créer des filiales de production, produisent des biens identiques à ceux de leur maison mère. Ils visent essentiellement à faciliter l'accès de l'investisseur à un marché étranger solvable aux perspectives de développement favorable. La proximité des consommateurs et certains obstacles (obstacles tarifaires, coûts de transport) affectant la compétitivité de l'exportation poussent l'investisseur à localiser des entités reproduisant, tout comme dans son pays d'origine, toutes les étapes du processus de production en vue de servir la demande dans le marché d'implantation.

En générale, ce type d'IDE concerne les pays développés, où la spécialisation est intra-branche pour la conquête des marchés locaux.

4.2. L'IDE à structure verticale

Elle consiste à créer dans plusieurs pays des filiales dont chacune entre eux spécialisée dans un segment de la chaîne de valeur soit, dans l'assemblage, dans la production d'un composant d'un produit fini, ou en cours dans la distribution. Dans ce cas précis, la production est destinée à l'exportation vers les unités de production d'un produit fini localisées dans d'autres pays et non pas pour le marché d'implantation ou en cours pour accéder à des nouveaux marchés. Il s'agit ici pour l'investisseur de tirer parti des déferents coûts des facteurs entre les pays afin de rester compétitive. En générale, ce type d'IDE concerne les pays en voie de développement.

5. Les enjeux de l'IDE

Les coûts économiques des IDE, s'ils existent, prennent surtout la forme d'effets non souhaités. Des entreprises déficitaires peuvent nécessiter destruction, entraînant des pertes d'emplois. De grandes entreprises à capitaux étrangers peuvent s'arroger des positions dominantes sur le marché et réduire ainsi la concurrence. Les importations et les exportations des entreprises à capitaux étrangers peuvent accentuer la volatilité de la balance de paiement²⁰. Mais ces « coûts » peuvent être limités ou corrigés dans le temps grâce à des mesures adéquates par les pouvoirs publics des pays.

Donc l'IDE a tendance à accentuer les forces et les faiblesses de l'environnement économique du pays. Dans ce contexte justement, il existe plusieurs enjeux spécifiques²¹ :

²⁰ KRUGMAN Paul. R, Maurice Obstfeld. «Économie Internationale », 4^{ème} édition, 2^{ème} tirage, Paris. 2004, Traduction de la 6^{ème} édition américaine par Achille HANNEQUART ET Fabienne LELOUP, p. 125.

- **Pour les pays d'accueil :** l'existence d'un environnement économique relativement sain dans le pays d'accueil est aussi importante pour attirer l'IDE que pour profiter pleinement de ses apports. La transparence et le respect de la règle de droit figurent en tête des préoccupations des investisseurs. Autre facteur qui compte, la taille de l'économie d'accueil, comme le montre le fort pouvoir d'attraction de la Chine pour l'IDE. Les petits pays peuvent aussi étendre la taille du marché, en appliquant des politiques d'ouverture générale aux échanges et d'intégration commerciale régionale.
- **Pour les pays d'origine :** les gouvernements des pays d'origine des investisseurs ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueils potentiels à attirer les investisseurs étrangers.

L'IDE est l'une des préoccupations majeures des économies. En effet ils participent à la construction des avantages comparatifs d'une économie. Il est donc crucial pour les Etats d'éviter une « déconstruction » de ces avantages comparatifs en favorisant l'ancrage de ces investissements, c'est-à-dire leur durabilité. Cela est possible en incitant à créer des interdépendances entre la firme étrangère et les producteurs locaux (échanges, coopération technologique...). Ainsi l'IDE est un vecteur de transfert de technologie, ce qui est important pour le décollage et la remontée des filières vers des productions à plus fort contenu technologique ou de haute de gamme.

Section 02 : Les théories explicatives des IDE

La littérature économique propose de nombreuses explications sur les motifs qui conduisent les firmes à investir à l'étranger. Contrairement aux décisions d'investissements domestiques, les décisions d'investir hors de ses frontières naturelles dépendent souvent d'un ensemble complexe de considérations stratégiques, financières, économiques...etc.

Le processus de recherche d'opportunités d'investissements à l'étranger est souvent plus long, plus coûteux et plus complexe que la recherche d'opportunités d'investissements à l'échelle locale. L'entreprise qui investit à l'étranger fait face à des risques supplémentaires qu'elle doit identifier et quantifier. Il s'agit principalement du risque de change et du risque pays. Elle doit aussi étudier les environnements économique, politique, financier, monétaire et culturel des pays dans lesquels elle projette à s'implanter. En dépit de toutes ces contraintes, les flux d'investissements directs étrangers connaissent

²¹ OCDE, « l'investissement direct étranger au service du développement », 2002, p.56.

actuellement un accroissement considérable. De nombreuses théories ont été élaborées pour expliquer les motivations des entreprises qui investissent à l'étranger²².

1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement

Selon ces théories, les pays se spécialisent dans des produits dans lesquels ils possèdent un avantage comparatif. Cela leur permet d'utiliser les ressources de leur territoire ou de leur main d'œuvre d'une manière plus productive et d'exporter éventuellement leur surplus de production. Les autres produits sont importés aux pays qui peuvent les produire avec une efficacité relative. Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatifs et que tous les pays sont comparativement (mais pas nécessairement absolument) meilleurs que d'autres dans certains produits, le commerce international est bénéfique pour tous.

La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut plus tard adaptée dans le modèle de Heckscher-Ohlin-Samuelson (HOS).

Ces théoriciens estiment que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire et la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est généralement plus bas. Un pays ayant des ressources abondantes ou productives ne développera pas seulement l'utilisation industrielle de ses propres ressources mais attirera également des entreprises étrangères.

Ces théories offrent donc une analyse de l'IDE aussi bien que du commerce international. Sous sa forme principale, la théorie traditionnelle permet d'expliquer pourquoi les activités nécessitant une utilisation intensive des ressources comme les industries extractives, l'agriculture et même le tourisme sont attirées par des pays ou des régions particulières. Si l'avantage comparatif provient autant des actifs acquis ou créés par des ressources naturelles, ces théories peuvent également s'appliquer aux entreprises issues d'autres industries et qui sont à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée, de la technologie ainsi que d'autres actifs spécifiques. Au sens large, la théorie traditionnelle fournit une explication sous-jacente aux IDE mais elle ne rend pas compte de la diversité de facteurs qui affectent les décisions relatives aux IDE dans la pratique.

2. La théorie de l'arbitrage financier

L'importance des conditions d'arbitrage en économie financière est admise depuis les travaux classiques de Modigliani et Miller sur la structure financière de l'entreprise.

²² Zimmermann Thomas A, « Les investissements directs : évolution actuelle en théorie, pratique et politique », op cit.

L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations permettant de réaliser un bénéfice sans risque (en théorie au moins !) en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix, Il assure aussi la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficacité des marchés.

L'arbitrage sur les marchés de capitaux est le processus par lequel les actifs financiers sont achetés à un prix plus bas sur un marché et vendu à un prix plus élevé sur un autre. Les fonds peuvent alternativement être empruntés à un taux plus bas et prêté aux tiers à un taux plus élevé. L'arbitragiste agit bien sûr pour dégager un profit, mais aussi pour égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont totalement libres. Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, le capital sera attiré vers les marchés sur lesquels il peut obtenir la rémunération la plus élevée.

Cette théorie a été appliquée aux flux d'investissement étranger. La manière dont elle peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est souvent très sensible aux mouvements internationaux des taux d'intérêt, entre autres. Elle est moins facilement applicable aux IDE, qui réagissent davantage à des facteurs de long terme que des facteurs de court terme. Cependant, d'un point de vue général, tout investissement sera attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Dans le cas de l'IDE, la rentabilité d'un investissement est souvent influencée par une combinaison de facteurs et l'arbitrage du capital dès lors qu'une analyse plutôt générale²³.

3. La théorie du Hymer (1960)

Appelée théorie de l'imperfection des marchés, celle-ci a été proposée par l'économiste canadien Hymer en 1960. L'auteur a d'abord critiqué la théorie classique selon laquelle les capitaux passent des pays où ils sont abondants et/ou les taux d'intérêts sont faibles, vers les pays où ils sont mieux rémunérés. C'est-à-dire, vers les pays où les capitaux sont rares et les taux d'intérêt sont élevés. Pour Hymer, le choix des entreprises de s'internationaliser est issu d'une volonté de tirer profit d'une concentration industrielle (oligopole), leur permettant d'exercer un pouvoir renforcé sur le marché et d'obtenir une

²³ EL AOUMARI Zineb, « Attractivité du Canada : L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance », p.17.

meilleure rentabilité. Selon Hymer, les entreprises oligopolistiques sont en mesure de fixer des prix élevés, lorsqu'elles font face à des acheteurs trop nombreux ou non organisés.²⁴

Pour s'implanter à l'étranger, ces entreprises doivent posséder un avantage spécifique (technologique, organisationnel...) transférable à l'échelle internationale, ce qui permet de réaliser des gains supérieurs aux coûts d'implantation et d'être ainsi, compétitives sur les marchés étrangers. En ce sens, l'auteur donne à entendre que les entreprises oligopolistiques peuvent juger plus avantageux de créer des filiales que d'exporter pour approvisionner les marchés étrangers. L'internalisation peut être considérée aussi, comme le moyen de créer ou de sauvegarder l'avantage monopolistique, voire de créer des barrières à l'entrée sur un marché donné.

Cette approche repose sur l'hypothèse de l'imperfection des marchés²⁵. Elle démontre que l'implantation à l'étranger n'est profitable, que si l'entreprise jouit d'un avantage particulier transférable à l'échelle mondiale, Auquel, elle s'approprie sur le marché national et étranger, une position compétitive lui attribuant des avantages liés aux produits, aux facteurs de production, au rendement d'échelle ou à la politique interventionniste des nations. Ainsi, à travers ces avantages différentiels, une firme peut atteindre la place de leader et devenir mondiale, lorsque ces avantages sont internationalement transférables. Les imperfections des marchés permettent d'expliquer la préférence des entreprises pour le contrôle des filiales étrangères, plutôt que les autres formes d'internationalisation (exportation, concession de licences et de brevets à une entreprise locale....etc.).

4. La théorie de Vernon (cycle de vie du produit)

L'approche de Vernon en (1966), a développé la théorie du cycle de vie du produit qui permet de rendre compte des comportements d'implantation à l'étranger des entreprises multinationales américaines. Cette théorie décrit les choix d'exportation et de multinationalisation en fonction des différents stades du cycle de vie d'un produit qui sont la naissance, la croissance, la maturité et le déclin. Le tableau ci-dessous illustre schématiquement les différentes étapes de multinationalisation d'un monopole en fonction du cycle de vie du produit selon la théorie de Vernon.

²⁴ Peyrard J, « Gestion financière internationale », 4^{ème} édition Vuibert, 1999, p.130.

²⁵ Yamin M, « A critical reevaluation of Hymer's contribution to the theory of the multinational corporation », Manchester School of management, Grande-Bretagne, 1999.

Tableau N° 01 : Les phases du cycle de vie d'un produit

Cycle de vie du produit	Croissance	Maturité	Déclin
Pays d'origine de l'entreprise innovatrice	L'entreprise innovatrice a le monopole de la production et de la vente dans le pays. Pas d'imitation ni de concurrents. Exports	Début de Délocalisation de la production. Exportations et importations	Baisse importante puis arrêt de la production. Importations
Autres pays développés	Importations en provenance du pays de l'entreprise innovatrice	Début de la production (sous licence et/ou par concurrents). Début des exportations	Baisse de la production et début des importations
Pays moins développés	Quelques importations en provenance du pays de l'entreprise innovatrice	Importations. Premières prospections en vue d'implanter des unités de production.	Production par des unités délocalisées et exportations vers les pays développés.
Caractéristiques du produit	Le produit nécessite beaucoup de dépense en RD et de travail qualifié.	Le produit nécessite de moins en moins de dépenses en RD et de travail qualifié. Il peut être fabriqué avec des équipements standardisés.	

Source : Abdellatif NOUREDDINE, mémoire de doctorat « La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisation économétrique ». 2010. P 99.

Supposons qu'une entreprise qui possède un monopole fondé sur sa capacité d'innovation, après avoir exploité son monopole sur le marché national, la firme innovatrice va tenter de l'exploiter à l'exportation, puis de le produire à l'étranger.

Au début, le produit est conçu dans le pays d'origine avec des technologies innovatrices, il est aussi produit pour le marché local. Après, arrivé à un autre stade du cycle de vie, une certaine croissance et connaissance du marché, de synergie, le produit est exporté vers d'autres pays ayant des caractéristiques similaires au pays d'origine. Lorsque le produit devient standard et mature, les coûts de travail deviennent très importants dans le processus de production, c'est à ce moment-là que les firmes délocalisent à la recherche de coût de production faible. En s'implantant à l'étranger, l'entreprise va créer son propre réseau de sous-traitance et de fournisseurs, limitant aussi les velléités d'imitation. Comme expliqué par Mucchielli « Toute cette stratégie consiste à remplacer l'avantage

technologique absolu perdu, ou en passe de l'être, par des avantages relatifs de coûts et de différenciation, afin de conserver une place de leader dans les pays d'accueil»²⁶.

Le cycle de vie du produit constitue la première interprétation dynamique des déterminants des IDE et de leurs relations avec le commerce international.

5. L'approche éclectique de Dunning

C'est l'approche la plus complète sur la stratégie des FMN en matière d'investissement étranger et qui remet au milieu des années 70 avec l'œuvre de Dunning (1977). Partant du concept de marché imparfait développé par plusieurs théoriciens (Hymer, Kindleberger et Coase), son approche globale sur les facteurs explicatifs de l'investissement direct fait de lui le pionnier du paradigme OLI (propriété, localisation, internationalisation) dans laquelle il réunit trois avantages essentiels qui, selon lui, poussent les firmes multinationales à s'implanter à l'étranger. Le premier avantage est l'avantage spécifique de l'entreprise transnationale dans le pays d'accueil, il s'agit de l'avantage que possède l'entreprise en termes d'actifs tangibles ou intangibles, de technologie avancées ou de marketing qui lui permettent de réduire ses coûts et de faire face à ses concurrents, ensuite l'exploitation effective de ces actifs oblige souvent la firme à internationaliser ses opérations internationales en établissant des filiales à l'étranger (intégration verticale) au lieu de céder des licences aux firmes locales car cela va accroître relativement ses coûts de transaction. Enfin, une fois ces avantages réunis, se pose alors le choix de la localisation qui permettent aux FMN d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les pays d'accueil (prix des inputs, marché, cout de transport.....).

La firme procède donc à l'investissement dans le pays d'accueil lorsqu'elle aura réuni simultanément ces trois types d'avantage(OLI). La FMN gardera tout de même la maîtrise de la pénétration du marché étranger par l'exportation même lorsqu'elle ne possède pas d'avantage à la localisation. Dans le cas extrême, la FMN effectuera une vente de licence auprès d'entreprises locales s'il n'a pas non plus d'avantage à internationaliser sa production à l'étranger.

Les avantages énumérés ci-dessus sont exploités par des entreprises dont la demande vise à satisfaire soit le marché local, soit le marché étranger.

Donc, cette théorie est l'une des premières tentatives de recensement des diverses combinaisons d'avantages qui conduisent l'entreprise à s'implanter à l'étranger et donc à

²⁶ Mucchielli J-L, « Multinationales et mondialisation », op cit.

choisir une nation particulière comme lieu d'implantation est l'œuvre de Dunning connue sous le nom de la théorie éclectique²⁷.

Cette théorie, connue également sous le nom de paradigme OLI (Ownership, localisation, internalisation), suggère la présence de trois avantages qui expliquent le choix d'IDE par une firme multinationale. Il s'agit de la propriété d'avantages spécifiques, de localisation et d'internalisation :

❖ **Les avantages spécifiques (O : Ownership)**

L'avantage spécifique représente l'avantage exclusif que peut avoir la firme multinationale vis-à-vis des firmes locales du pays d'accueil. Il consiste sur la maîtrise d'un produit nouveau, d'un nouveau processus de production ou d'un actif intangible comme la réputation de la qualité du produit.

❖ **Les avantages de localisation (L : Localisation)**

L'avantage de localisation est généralement lié aux caractéristiques du pays hôte. En effet, en produisant à l'étranger, la firme peut éviter les barrières naturelles ou artificielles à l'étranger comme les droits de douane, les quotas à l'exportation ou à l'importation, les coûts de transports...etc. Elle peut aussi bénéficier d'un accès préférentiel à d'autres marchés, dont bénéficie le pays hôte. Cet avantage peut être lié à l'allocation spatiale des ressources naturelles entre les pays.

❖ **Les avantages d'internalisation (I : Internalisation)**

La firme multinationale dispose d'un avantage d'internalisation car en présence des deux précédents, il n'est pas toujours profitable d'installer une nouvelle filiale à l'étranger. Si la firme envisage d'accorder une licence de production à une firme locale, elle sera confrontée à deux principales difficultés²⁸: d'une part, elle n'est pas incitée à révéler la totalité de son processus ou de sa technologie de production du fait que la firme à laquelle elle concède la licence peut rejeter le contrat, copier la technologie à moindre coût et devenir une concurrente de la multinationale. D'autre part, il existe un problème d'asymétrie d'information entre la multinationale et le licencié, liée au fait

²⁷ Ferrera L, Henriot A, « La localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires », *Economie Internationale*, 2004, p.93.

²⁸ DRISS Slim, « L'attractivité des investissements directs étrangers industriels en Tunisie ». *Région et Développement* n° 25-2007, P.142/143.

que tout accord doit comporter des incitations à maintenir la réputation sur la qualité ou la marque du produit pour ceux à qui on concède la licence. Ces difficultés créent une incitation à internaliser les transactions au moyen de l'implantation directe, donc à l'apparition des flux d'IDE.

Les choix sont représentés sur le tableau suivant :

Tableau N° 02 : Modes de pénétration des marchés étrangers selon le paradigme OLI

Avantages Modes de pénétration du marché	O	L	I
Investissement direct à l'étranger IDE	+	+	+
Exportation	+	-	+
Licence	+	-	+

Source : AMELON.J-L, CARDEBAT.J-M : « Les Nouveaux défis de l'internationalisation : quel développement international pour l'entreprise après la crise ? », édition Boeck, Université de Bruxelles, 2010, P.142.

Les motivations en faveur de l'IDE sont liées principalement aux caractéristiques du pays hôte telle que l'accès aux inputs spécifiques, l'utilisation d'une main-d'œuvre qualifiée moins chère ou encore la suppression des barrières à l'échange et des coûts de transport. Les modèles d'IDE mettent en relief l'avantage d'une localisation particulière d'une firme multinationale et non l'avantage concurrentiel de celle-ci vis-à-vis des firmes locales²⁹.

Tableau N° 03 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises.

Avantage spécifique que détient la firme elle-même. (O)	Avantage du pays d'accueil (L)	Avantage lié à l'internalisation (I)
Avance technologique, savoir-faire ou compétence managériale, Economies d'échelle, Capacité à différencier ces produits (contrôle des marques), Accès plus facile aux marchés des facteurs de production et des produits intermédiaires.	Prix et qualité des impôts, Coût du transport et des communications, Qualité des infrastructures, Barrières douanières, Incitation à l'investissement et Proximité culturelle.	Diminution du coût de l'échange, Protection du savoir-faire et Contrôle de la production et des débouchés.

Source : Denis Tersen, Jean-Luc Bricout, « L'investissement international », op cit. p. 69.

²⁹ DRISS Slim, « Investissement direct étranger et diffusion technologique dans les pays en voie de développement », Thèse de doctorat, Université de Toulouse 1, 1997, p.55.

Section 03 : L'évolution des IDE dans le monde

À l'époque, les pays qui investissent hors de leurs frontières sont peu nombreux, il s'agit essentiellement des grandes puissances économiques, telles que l'Allemagne, la France, le Royaume uni et les États-Unis. De l'autre côté, les pays d'accueils correspondaient majoritairement aux pays en voie de développement.

Pour bien comprendre l'évolution des IDE dans le monde, nous allons faire ressortir, dans cette section, les différentes périodes qui ont marquées les investissements directs étrangers.

1. Évolution des IDE dans le monde (1800-2003)

L'évolution des IDE se caractérise par cinq étapes qui sont expliquées ci-dessous :

1.1. Période entre 1800-1914

Cet âge de l'investissement international est caractérisé par³⁰:

A. Il est essentiellement d'origine européenne

Durant toute la première partie du XIX siècle, la Grande-Bretagne est pratiquement le seul pays à investir à l'étranger. Jusqu'à 1914, le capital anglais restera très largement dominant avec 41 % du total des investissements. Ce pays possède une épargne abondante par la place financière de Londres et le réseau bancaire international. Il jouissait d'une avance économique considérable.

En deuxième lieu vient la France avec 19% du total des investissements qui s'engage dans le processus de l'internationalisation. En effet, partir de 1850, les investissements de la France croissent rapidement et ces avoirs vont être multipliés par six jusqu'à la Première Guerre mondiale. Elle investit en Europe et outre-mer.

L'Allemagne vient en troisième position avec 13.7% du total de l'investissement. Elle appuie sa politique d'expansion commerciale par les opérations d'envergure au Brésil et en Turquie. La Belgique s'oriente vers le Congo, les pays Bas vers les Indes orientales. Dès la fin de XIX, Les États-Unis, bien que débiteurs nets, jusqu'à 1914, ils font preuve d'un dynamisme commercial agressif dans les produits pour lesquels ils défendront un avantage technologique.

³⁰ OCDE, édition 2002. Op cit.

En 1914, le stock de l'investissement international est estimé à 44 millions de dollars, dont la répartition est décrite dans le tableau I.01 comme suit:

Tableau N° 04 : Le stock des investissements internationaux en 1914

Pays investisseur	Montants (million de Dollars)	Total en %	Principale zone d'accueil
G.B	18	41	Empirique Britannique 47% Etats-Unis 02% Amérique latine 20% Europe 06%
France	8.5	19.3	Europe 61% Dont Russie 25% Empire française 09%
Allemagne	6	13,7	Europe centrale 53% Amérique latine 16% Amérique de nord 15%
Etats-Unis	3,5	7,9	Canada
Belgique	2	4,5	Congo. Russie Europe occidentale
Pays-Bas	2	4,5	Europe. Empire colonial
Suisse	1,5	3,5	Europe
Divers	2,5	5,7	

Source: G.Y. Berrine, 1983, p 17.

La grande Bretagne comptabilise 18 millions de dollars de stock des investissements internationaux, suivi par la France avec un montant de 8.5 millions de dollars, puis l'Allemagne de 6 millions de dollars après les USA avec 3.5 millions de dollars. Quand aux autre pays tel la Belgique, les pays Bas, La Suisse leur part reste faible.

B. L'investissement international prend la forme d'opérations privées

L'initiative de L'investissement à l'étranger est laissée aux sociétés privées, sauf quand l'appoint de la puissance publique apparait nécessaire (pour le canal de suez par exemple). La période entre 1865 et 1892, a connue une émergence avec des firmes modernes « singer précédant Standard OIL, et Generali». Quand elle qui s'est implantée a Glasgow en Écosse, beaucoup d'entreprises l'ont précédé: «Cokeril, Bayer, Siemens, Hoechts, Ciba, Nestlé, Solvay, Gobain, Ericson, Kodak...».

C. Les investissements de portefeuille prédominant

Les opérations de placement l'emportent très nettement sur les investissements directs. Les émissions de titres pour le compte des sociétés privées ou d'État étranger, s'effectuent par le canal des marchés financiers de Londres, de Paris et d'Amsterdam. Jusqu'en 1914, environ 80% des investissements Britanniques et Français revêtent la forme d'achat d'obligations et d'actions. L'investissement direct est donc l'exception. Les gains tirés de l'investissement à l'étranger ne sont pas négligeables.

L'investissement direct s'oriente vers la mise en valeur des pays nouveaux. Où affluent les émigrants européens (États-Unis, Brésil, Argentine) à cause d'une convergence des apports de populations et des apports de capitaux. Les opérations portent sur les infrastructures (voies de communication, ports, chemins de fer) nécessaires à la mise en valeur des plantations et des ressources minières.

1.2. La période entre 1914 et 1945

L'effort consenti pour la guerre contraint les belligérants à rapatrier une fraction de leurs actifs détenus à l'étranger, en Amérique notamment. La révolution bolchevique et l'effondrement des Empires Ottoman et Autrichien entraînent la chute des avoirs européens placés en titres financiers. Le mouvement de repli des flux de capitaux explique pourquoi il faudra attendre 1930, pour que la valeur des investissements étrangers directs dépasse son chiffre d'avant-guerre. Le tableau qui suit représente l'évolution des stocks d'IDE entre 1914 et 1938.

Tableau N° 05: Stock d'IDE dans le monde en 1914 et 1938

Pays / régions	1914*(en%)	1938**(en %)
<u>Pays d'origine</u>		
Royaume-Uni	45,5	39,8
Etats-Unis	18,5	27,7
Japon	0,1	2,8
Allemagne	10,5	1,3
France	12,2	9,5
Autre pays développés	13,2	18,9
PED	0	0
TOTAL	100	100
<u>Pays d'accueil</u>		
Pays développés	37,2	34,3
PED	62,8	65,7
Total	100	100

Source : *ANREFF, 1996, P 10 ; **TERSEN et BRICOUT, 1996, p.03.

On remarque que le stock des investissements en pourcentage dans la période entre 1914 et 1938 a diminué au Royaume-Uni de 5.7 % tandis qu'aux États-Unis ces investissements ont augmenté de 10.8 %. Cette période se caractérise par trois aspects peu propices à l'essor de l'investissement international :

- Le danger associé aux opérations lointaines va désormais prédominer dans les comportements d'investissement jusqu'à la fin de la période.
- La guerre a inversé les rôles traditionnels sur les marchés des capitaux. L'Europe cède sa place dominante aux États-Unis, devenus les grands créanciers.
- Entre 1918 et 1938, les deux tiers des opérations sont dirigés vers les pays en développement avec 62% en 1914 et 65% en 1938.

Pour le contrôle des matières telles que les métaux non ferreux, le pétrole, et les produits alimentaires, L'investissement américain est florissant en Amérique latine, surtout dans le domaine minier.

1.3. La période entre 1945 et 1970

Le second conflit mondial apporte un profond bouleversement de l'échiquier de l'investissement international. L'après-guerre peut être divisé en deux périodes distinctes.

A) De 1945 à 1955

La demande internationale de capitaux l'emporte sur l'offre. Les États-Unis sont d'abord la source unique d'investissement. Un important flux de capitaux publics américains accompagne la reconstruction européenne favorisant la reprise d'un mouvement parallèle de capitaux privés. Le marché intérieur des États-Unis était au début, le seul à offrir des perspectives favorisantes de rentabilité, ce qui n'empêche pas ce pays de tripler ses investissements privés dans le reste du monde en 10 ans.

B) Vers le milieu des années 1950

L'Europe reconstruite devient le principal pôle d'attraction du capital privé américaine. Les firmes multinationales américaines se développent très rapidement dans CEE édiflée en 1958, et aussi, au Canada dans les secteurs à technologie nouvelle telle la chimie, L'électronique, l'informatique et les télécommunications.

1.4. La période de 1980-1990

Cette période est marquée par un phénomène d'internationalisation dans le pays en voie de développement, par l'accélération d'attraction d'une grande part des IDE qui résulte par l'encouragement à la localisation comme des avantages fiscaux et financiers, aménagements des zones franches, facilités d'accès à l'infrastructure. Le tableau suivant résume les détenteurs de stocks d'IDE par zone entre 1980 et 1990 en milliards de dollars.

Tableau N° 06: Les détenteurs de stocks d'IDE par zone (en milliards de dollars)

	1980		1990	
	Montant1	%	Montant	%
Etat Unis	222	39.6	470	25.4
Europe	254	45.35	956	51.67
dont CEE	212	-	789	-
Japon	27	04.8	230	12.43
Autres Pays Développés	27	04.8	79	4.27
PED	30	05.3	115	6.21
Total	560	100	1850	100

Source : Tableau conçu a partir des données du manuel des statiques de la CNUCED. 2000

En remarque que l'Europe est devenue la principale source d'investissements avec un stock à l'étranger passant de 254 milliards de dollars en 1980 (soit 45.3 % de stock mondial), à 956 milliards de dollars en 1990 (soit 51.6 % de ce stock) et cela grâce aux efforts des entreprises françaises et britanniques. Les pays de la triade (les États-Unis, Japon et Europe) ont maintenu leurs parts dans ce stock mondial à près de 90 %.

1.5. À partir de 1990

Cette période est marquée par la croissance des IDE et l'émergence de nouveaux pays émetteurs s'est expliquée par l'exportation du capital qui est devenue quasi générale et plusieurs pays développés et en développement ont contribué a cette croissance.

Le monde a connu une explosion de la mobilité des capitaux, dont le taux de croissance est de 10 %, en 1993, est passé à 33 % en 1995, grâce a l'émergence des nouveaux pays fournisseurs de capitaux tels que la Chine , la Corée du Sud et aussi les pays d'accueil comme les pays de l'Europe central et occidental (PECO).

En comparant avec les autres relations privilégiées de type nord-sud qui existent au sein de la triade, le flux d'IDE à destination des pays du Sud et de l'Est de la méditerranée

reste très faible. Le Japon d'une part (en direction de la Chine, Malaisie) et les États-Unis de l'autre (Brésil, Mexique), ont des politiques offensives vis-à-vis de leur propre Sud³¹.

Nous pouvons détailler les flux bilatéraux, et sans déduire la nature de la relation entre Chaque région du Nord et celle correspondant au Sud. Par exemple, la Tunisie a reçu en 1986 ; 63 millions et en 1990 ; 76 millions de dollars, en 1996 un montant de 370 millions de dollars. On tirera quelques observations des flux des IDE dans le tableau suivant:

Tableau N° 07 : Taux d'IDE dans le monde (1989-1996). (En millions de dollar)

Années	1986	1990	1996
Sud Union Européenne	-	-	-
Algérie	-	00	13
Egypte	1216	734	740
Israël	(147)	101	2015
Maroc	1	227	400
Tunisie	63	76	370
Turquie	125	684	1100
Sud Japon	-	-	-
Chine	1425	2487	42300
La Corée du sud	325	788	2300
Indonésie	258	1093	7960
Malaisie	489	2332	5300
Thaïlande	261	2444	2400
Sud Amérique	-	-	-
Argentine	574	4627	4285
Brésil	177	989	9500
Chili	116	590	3140
Mexique	1160	2549	7535

Source: Etablit à partir des données du FMI 1995 et CNUCED 1997/2000

La nouvelle libéralisation du commerce à partir du début de 1990, s'est accompagnée d'une orientation vers des activités commerciales et des services. Après avoir atteint un sommet de près de 1400 millions de dollars en 2000, les flux d'IDE sont passés à 817.6 millions de dollars en 2001 et à 559.6 millions de dollar en 2003. Cette diminution est attribuée au recul des entrées dans les pays développés de 366.6 millions de dollar en 2002, à cause de la morosité de la conjoncture dans plusieurs pays tels que

³¹ BELLON Bertrand, GOUIA Ridha, « Investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen », édition Economica, 1998.

l'attentat du 11 septembre 2001, aux USA et à Madrid en mars 2002, et le ralentissement marqué des privatisations.

❖ L'évolution récente des IDE dans le monde

L'IDE mondial a affiché une forte reprise en 2015. Les flux mondiaux d'investissement direct étranger (IDE) ont bondi de 38 % pour atteindre 1760 milliards de dollars, leur plus haut niveau depuis la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. Cette hausse mondiale s'explique principalement par la forte progression des fusions-acquisitions internationales, qui se sont chiffrées à 721 milliards de dollars, contre 432 milliards de dollars en 2014. La valeur des investissements de création de capacités annoncés est restée élevée, à 766 milliards de dollars.

La hausse de l'IDE était due en partie à des reconfigurations d'entreprises. Ces opérations entraînent souvent des variations importantes de la balance des paiements mais ne modifient guère les activités réelles. Si l'on ne tient pas compte de ces grandes reconfigurations d'entreprises, la hausse des flux mondiaux d'IDE est plus modeste, puisqu'elle s'établit à environ 15 %.³²

Après avoir fortement augmenté en 2015, les flux mondiaux d'IDE se sont essouffés en 2016, ce qui montre que la reprise est encore fragile. Les entrées d'IDE ont reculé de 2 % pour s'établir à 1750 milliards de dollars dans un contexte marqué par une croissance économique faible et par des risques notables en matière d'orientations, du point de vue des entreprises multinationales.

L'investissement mondial enregistre une faible reprise, les prévisions pour 2017 étant teintées d'un optimisme prudent. L'accélération prévue de la croissance économique dans les grandes régions, le regain des échanges commerciaux et le redressement des bénéfices des entreprises pourraient entraîner une hausse modeste de l'investissement direct étranger (IDE). Les flux mondiaux d'IDE devraient ainsi atteindre près de 1800 milliards de dollars en 2017, puis 1850 milliards de dollars en 2018 – montant encore bien inférieur au record enregistré en 2007. Les incertitudes concernant les orientations et les risques géopolitiques pourraient freiner la reprise, et les modifications apportées à la politique fiscale pourraient influencer de manière sensible sur les investissements internationaux.³³

³² CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », 2016.

³³ CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », 2017.

Conclusion

À travers ce chapitre ; D'une part, nous avons fait le tour des définitions des IDE proposées par l'OCDE, le FMI et la CNUCED. Les investisseurs espèrent réaliser des profits dans des activités de production qu'ils gèrent directement sous différentes formes, que ce soit, par fusion-acquisitions, joint-ventures ou coentreprise. Et pour s'engager à développer ses activités à l'étranger ; les firmes multinationales procèdent à des études stratégiques, notamment prévisionnelles.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux différentes théories économiques sur les investissements directs étrangers. Et enfin, on a vu que, L'investissement direct étranger représente un phénomène très ancien lié à l'époque coloniale du 19^{ème} siècle.

Durant cette période, les principaux pourvoyeurs de capitaux se limitaient aux empires coloniaux qui investissaient dans les pays qui étaient sous leur dépendance. Cependant, les IDE ne se sont réellement développés qu'à partir de la fin des années 1980. Cette évolution a atteint son sommet en 2000, l'année durant laquelle, on a enregistré près de 1400 milliards de dollars de flux d'IDE. Et que ce développement des IDE s'est caractérisé par une concentration géographique et sectorielle.

Chapitre II : Attractivité des investissements directs étrangers

Introduction

Le rôle croissant des firmes internationales dans le développement de l'économie mondiale et les avantages qu'elles confèrent aux pays d'implantations, la diversité des options dont elles disposent pour la localisation de leurs projets, la dépendance croissante des territoires face à leurs décisions d'investissements, ont donné au cours des dernières années récentes une forte actualité à la notion d'attractivité, et les pays se livrent à une concurrence rude afin d'attirer le capital étranger en améliorant les climats d'investissement afin de séduire les FMN pour venir investir dans leurs territoires.

Ce chapitre est divisé en trois sections. La première section sera consacrée à une analyse de la notion d'attractivité, en donnant sa définition, les différentes approches théoriques et empiriques du concept, ainsi, les différents indicateurs de l'attractivité. La deuxième section sera dédiée aux déterminants des IDE, enfin, la troisième section qui va traiter les impacts positifs et négatifs des IDE sur les pays d'accueils et d'origines.

Section 01 : L'attractivité ; Concept et théories

Aujourd'hui, l'attractivité des territoires en termes des IDE est devenue un nouvel impératif des politiques économiques nationales. Elle correspond à la volonté de participer activement au grand mouvement actuel de localisation et de délocalisation industrielle et de globalisation économique et financière.

Cette section sera consacrée à la présentation des approches théoriques d'attractivité des IDE. Nous commençons par définir le concept, ensuite nous présenterons les différents niveaux d'attractivité, les mesures d'attractivité et enfin la compétitivité territoriale et ces différentes dimensions.

1. Définition de l'attractivité

La littérature sur la notion de l'attractivité est très abondante. Cependant, il n'existe pas de définition précise et partagée par tous, ainsi le concept d'attractivité est caractérisé par un manque de précision dans sa définition.³⁴

Le concept d'attractivité du territoire indique généralement la capacité de celui-ci à attirer et retenir les entreprises tant nationales qu'étrangères. Le territoire au sens de l'économie régionale peut renvoyer à la ville, la région, la nation ou une zone économique comme l'UE ou l'UMA. Ainsi, entre autre, Coeuré et Rabaud définissent l'attractivité comme « *la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises* »³⁵. Pour Hatem, « *il s'agit d'un terme d'utilisation relativement récent, à la signification assez floue et donnant de ce fait lieu à une diversité d'interprétations* »³⁶.

En réalité comme la note Hatem, il n'existe pas d'une définition et d'une méthode d'analyse unique de l'attractivité. Mais elle doit faire l'objet de plusieurs approches distinctes et complémentaires. C'est donc un concept que l'on peut aborder sous plusieurs aspects : étude des déterminants, théorique et empirique, ou bien mesure la capacité d'attraction potentielle des différentes économies. Il est également possible de comparer les résultats obtenus par certains pays en matière d'implantation étrangère. L'attractivité doit donc être considérée dans sa dimension globale, c'est-à-dire, envisagée dans ses aspects économiques, démographiques, sociaux, culturels et environnementaux.

2. Les différentes approches de l'attractivité

Fabrice Hatem identifie cinq grandes catégories d'approches pour appréhender le concept d'attractivité :³⁷

2.1. L'approche « Macro » par les indicateurs globaux

Cette approche vise à identifier les déterminants globaux expliquant plus ou moins la bonne attractivité du territoire donnée (en général un pays ou une zone) pour l'ensemble des investissements internationaux. Il s'agit ici d'expliquer non seulement les conditions de spécialisation des territoires dans certaines productions, à dotations données en facteurs

³⁴ Mouriaux F, « Le concept d'attractivité en union monétaire », Bulletin de la banque de France, n° 123, Mars 2004, P.29/44.

³⁵ Coeuré B et Rabaud I, « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure », Economie et Statistique, n° 336, 2003, P.97/127.

³⁶ Hatem F, « L'attractivité du territoire : De la théorie à la pratique », Revue de l'OFCE, n° 94, 2005, P.269/283.

³⁷ Hatem F, « Investissement international et politiques d'attractivité », Économica, Paris, 2004, P.271/276.

fixes, et dans certaines configurations de leur commerce international, mais plus en amont, les déterminants de localisation d'un facteur de production mobile : le capital.

C'est ce passage d'une problématique de spécialisation à facteurs fixes vers une problématique d'accueil d'un facteur mobile (capital productif) qui permet l'apparition de notion d'attractivité, en complément de celle de la compétitivité.

2.2. L'approche « Méso » par effet d'agglomération ou clusters

Il s'agit ici de comprendre pourquoi une catégorie spécifique d'activité (secteur, fonction) sera d'avantage attirée par un territoire particulier. Le fondement théorique de cette approche remonte jusqu'aux travaux d'Alfred Marshall sur la notion d'atmosphère industrielle. Ce courant d'analyse focalise sur l'analyse des dynamiques locales permettant l'émergence endogène d'un pôle de production et de compétitivité.

La question d'attractivité est abordée dans cette approche selon deux angles complémentaires. D'une part, l'accueil d'activité nouvelle et exogène est considéré comme l'un des outils permettant de renforcer le pôle de compétitivité. D'autre part, la politique de promotion peut elle-même justifier de l'existence de ces pôles de compétitive afin de faire valoir aux entreprises spécialisées dans l'activité concernée, l'existence d'une offre territoriale différenciée adapté à leurs besoins. Ici, L'attractivité des investisseurs est conçue comme un « accélérateur » des effets d'agglomération locaux, dont la mise en œuvre doit donc être étroitement articulée aux politiques de développement endogène.

2.3. L'approche en termes d'image

Elle vise à analyser la manière dont un territoire donné, en créant un effet d'image dans l'esprit du décideur, peut accroître son attractivité, un peu comme l'existence d'une image de marque peut stimuler la vente d'un produit. En effet, l'existence de pôle de compétence ne constitue qu'une base utile, mais totalement indispensable à la mise en place d'une politique marketing visant à créer autour du territoire concerné l'image positive et si possible différenciante, c'est-à-dire insistant sur sa capacité à attirer un type d'activité particulière.

2.4. L'approche « Micro » par la comparaison de la rentabilité selon les sites

Il s'agit ici de déterminer le meilleur site de localisation possible pour un projet particulier. Pour parvenir à déterminé celle-ci, il convient de prendre en compte de manière très précise les conditions concrètes d'investissement et d'exploitation d'un projet donné.

On utilise pour cela des bases des données détaillant les principaux coûts en fonction des lieux de localisation potentiels afin d'évaluer, à travers un business-plan plus ou moins détaillés, la rentabilité escomptée de chaque projet pour chacun des différents sites en compétition. Les résultats obtenus peuvent ainsi être éventuellement agrégés pour obtenir un classement des différents sites d'accueil potentiels en fonction de la rentabilité escomptée en moyenne pour l'ensemble des projets considérés.

2.5. L'approche par le processus de décision

Cette approche s'intéresse au processus à travers lequel l'investisseur choisit le site sur lequel localisera son projet. Il met le point sur la logique de choix de l'investisseur plutôt que sur les caractéristiques comparées des territoires de compétition. Cette approche fait l'objet d'une littérature abondante, que l'on peut regrouper dans les catégories suivantes :

- ❖ **Travaux académiques** : à caractère théorique, mettant en évidence l'impact de l'incertitude, des imperfections dans l'information et les enjeux de négociation entre groupes d'intérêt sur le processus de décision en entreprise.
- ❖ **Travaux empiriques** : décrivant les séquences du processus de décision de localisation de l'entreprise multinationale.

Ces travaux suggérant aux agences de chercher à « calibrer » leurs formes d'intervention auprès des décideurs en fonction des préoccupations spécifiques de ceux-ci (secteur d'activité, caractéristiques de l'entreprise stratégie des concurrents...etc.).

3. Mesure de l'attractivité

Il existe plusieurs indicateurs pour classer les territoires selon le degré d'attractivité (approches économétriques, les enquêtes d'opinion, les baromètres d'attractivité,...). Parmi les indicateurs les plus apparents aujourd'hui on trouve ceux-ci :

3.1. L'indice de la banque mondiale

La banque mondiale a mise en place un dispositif destiné à mesurer objectivement les conditions de l'environnement réglementaire des affaires dans 189 économies du monde, intitulé « Doing business data base ». Cette base vise à classer les pays selon le degré de flexibilité de la création d'une entreprise dans chacun de ces pays membre, en basant sur 10 indicateurs à savoir, la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des

investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats, règlement de l'insolvabilité.

3.2. Les indicateurs élaborés par la CNUCED

La CNUCED publie chaque année un classement des pays en fonction de leur attractivité. Un classement qui se présente sous forme d'une matrice, elle-même obtenue. On distingue deux indicateurs :

A) L'indicateur de performance en termes d'investissements entrants (IPIE)

$$\text{IPIE} = \frac{\frac{\text{IDE entrant dans le pays à l'année } t}{\text{IDE dans le monde à l'année } t}}{\frac{(\text{PIB du pays à l'année } t)}{(\text{PIB mondial à l'année } t)}} \times 100$$

Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle un pays reçoit des IDE comparativement à sa taille économique. Si par exemple un pays représente 10% du PIB mondial, il peut recevoir 10% des investissements mondiaux, dans ce cas, l'IPIE sera égal à 100. S'il reçoit 10%, l'IPIE sera supérieur à 100. Enfin si le pays reçoit moins de 10% : l'IPIE sera inférieur à 100.

B) L'indicateur de potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant (IPAIE)

Cet indicateur renferme plusieurs facteurs qui mesurent l'attractivité d'un pays pour les IDE. La CNUCED a sélectionné 12 indicateurs statistiques et par conséquent, l'indicateur du potentiel d'attractivité est une moyenne simple des valeurs, préalablement normalisées, de 0 à 1, de ces 12 indicateurs. Plus l'indicateur tend vers 1 et plus le pays est considéré comme attractif pour les IDE et donc pour les firmes internationales. Plus il tend vers 0 et moins le pays est considéré comme attractif.

Ces indicateurs sont :

Tableau N° 08 : Les composantes de l'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant

Indicateurs	Signification
Le PIB par habitant.	Il indique le niveau de la demande et de son potentiel de clients. Plus le PIB par habitant est élevé plus le pays attire des IDE.
Taux de croissance du PIB/habitant des 10 années précédentes.	Les dirigeants des entreprises multinationales se fondent sur la croissance passée des pays pour anticiper leur croissance future.
La part des exportations dans le PIB.	Cet indicateur traduit l'ouverture de pays aux échanges ainsi que sa compétitivité.
Le nombre de lignes téléphoniques fixes par millier d'habitant, ainsi que le nombre de téléphones mobiles.	Indicateur de l'existence d'une infrastructure moderne d'information et de communication.
La consommation d'énergie du secteur privé par habitant.	Indicateur de l'importance de l'infrastructure traditionnelle (hors information et télécommunication).
La part des dépenses en R&D publique et privée du pays dans le PIB.	Pour mesurer la capacité technologique du pays d'accueil.
Le pourcentage d'étudiants de troisième cycle dans la population.	Pour mesurer le potentiel de main-d'œuvre très qualifiée disponible dans le pays.
Un indicateur du risque pays, calculé de façon composite, de manière à mesurer les facteurs qui peuvent influencer la perception du risque pays par les investisseurs.	Cet indicateur comprend des données sur la dette publique et privée du pays, ainsi que des données sur la sécurité des biens et des personnes (criminalité et terrorisme) ou encore la stabilité institutionnelle.
La part de marché du pays dans les exportations mondiales de matières premières.	Cet indicateur est utile pour définir l'attractivité du pays pour les IDE orientés vers les industries extractives.

La part de marché du pays dans les importations mondiales de parties et composants d'automobiles et de produits électriques.	Pour mesurer l'intégration du pays dans la décomposition internationale des processus productifs.
La part de marché du pays dans les exportations mondiales de services.	Pour mesurer l'attractivité du pays par rapport aux IDE orientés dans les sévices.
La part du pays dans le stock mondial d'IDE entrants.	C'est un indicateur de l'attractivité passée et présente, ainsi que du climat général par rapport à l'investissement.

Source: CNUCED: <http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=2470&lang.>

Le croisement de l'indicateur du potentiel d'attractivité avec l'indicateur de performance en termes d'investissements entrants permet d'obtenir la matrice suivante :

Tableau N° 09 : matrice de comparaison de la performance et du potentiel

	Performance élevée	Performance médiocre
Fort potentiel	Peloton de tête	En dessous du potentiel
Faible potentiel	Au-dessus du potentiel	Peloton de queue

Source: CNUCED: <http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=2468&lang.>

Le tableau fait apparaître quatre catégories de pays :

- ❖ Les pays du peloton de tête : Ce sont les pays qui ont à la fois un potentiel et des résultats élevés en termes d'entrées effectives d'IDE.
- ❖ Les pays du peloton de queue : Ce sont les pays qui ont un faible potentiel d'attractivité et qui enregistrent des entrées effectives faibles.
- ❖ Les pays dont les résultats sont inférieurs à la leur potentiel : Ce sont les pays qui n'utilisent pas pleinement leur potentiel d'attractivité. Ils ont un indice d'entrées potentielles élevé, mais des entrées effectives faibles.

- ❖ Les pays au-dessus de leur potentiel : Ce sont les pays qui ont un faible potentiel, mais qui réussissent néanmoins à attirer plus d'investissement étrangers que la moyenne.

4. La compétitivité territoriale

Avant d'essayer de définir le concept de la compétitivité territoriale, il y a lieu de définir avant tout celui de la compétitivité.

4.1. Définition de compétitivité

Pour le dictionnaire des sciences économiques (PUF, 2001) « *la compétitivité est la capacité d'une entreprise, d'une région ou d'une nation à conserver ou à améliorer sa position face à la concurrence des autres unités économiques comparables.* »

Donc, pour être compétitif il faut faire face à la concurrence, à gagner des parts de marché à l'exportation et limiter à tout prix les importations sur le marché extérieur.

4.2. Définition de la compétitivité territoriale

Un territoire devient compétitif s'il peut affronter la concurrence du marché tout en assurant bien sur une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle fondée sur des logiques de réseau et d'articulation intra-territoire. La compétitivité territoriale se manifeste donc par la concurrence que se livrent des lieux d'implantation en vue d'attirer des facteurs de productions mobiles, cela peut passer par une concurrence fiscale, au niveau infranational ou international, visant à attirer des nouveaux investissements se traduisant par des réductions d'impôts et/ou divers allègements de charges ou subventions.

Le maintien d'une compétitivité durable nécessite la prise en compte de plusieurs dimensions.

4.3. Les dimensions de la compétitivité territoriale

L'observatoire Européen LEADER identifie quatre dimensions de la compétitivité territoriale. Ces dernières se combineront de manière spécifique dans chaque territoire.

- ❖ La compétitivité économique : elle se traduit par la capacité des acteurs à produire et à retenir un maximum de valeur ajoutée en renforçant les liens entre secteurs et en faisant de la combinaison des ressources, des atouts pour valoriser le caractère spécifique des produits et services locaux.

- ❖ La compétitivité environnementale : elle signifie la capacité des acteurs à mettre en valeur leur environnement en faisant un élément « distinctif » de leur territoire, tout en assurant la préservation et le renouvellement des ressources naturelles.
- ❖ La compétitivité sociale : c'est-à-dire la capacité des acteurs à agir efficacement ensemble sur la base d'une conception partagée d'un projet, et encouragée par concertation entre les différents niveaux institutionnels.
- ❖ Le positionnement dans le contexte global : ce dernier volet renvoie à la capacité des acteurs à trouver leur place par rapport aux autres territoires et au monde extérieur en général. de façon à faire épanouir leur projet territorial et en assurer la viabilité dans le contexte de globalisation.

Section 02 : Les déterminants des investissements directs étrangers

Il existe plusieurs déterminants des IDE, pour mieux les cerner, il convient de les regrouper en deux grandes classes, nous distinguerons les déterminants d'ordre économique et d'ordre institutionnel.

1. Les déterminants d'ordre économiques

Les déterminants les plus importants pour l'importation des IDE sont les considérations économiques, on distingue :

A) Les infrastructures de bases

Les investisseurs étrangers préfèrent des économies avec un réseau bien développé de routes, d'aéroports, de l'approvisionnement en eau, de l'amélioration d'énergie non interrompue, des téléphones et l'accès à l'internet. Les infrastructures faibles augmentent le coût de faire des activités et réduit le taux de rentabilité. De plus les coûts de production sont en général inférieurs dans les pays où les infrastructures sont bien développées que dans les pays où elles sont faibles.³⁸

B) La taille de marché

La taille de marché du pays d'accueil et son dynamisme (importance de la demande locale et/ou régionale) sont généralement appréhendés par le PIB nominal et le revenu par tête, l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil et l'augmentation des revenus sont un signe d'une augmentation de la

³⁸ Fiodendji K, « La Qualité des Institutions et les Investissements Directs Étrangers en Afrique », édition DIAL, Paris, 2006, P.16

taille du marché et du pouvoir d'achat.³⁹ D'une façon, les IDE ont tendances à s'implanter dans les pays où le PIB par tête est important et où le nombre de consommateurs l'est aussi.

C) Le taux d'inflation

Indicateur de la stabilité macroéconomique ainsi que la volonté et la capacité des autorités gouvernementales (en particulier la banque centrale) de superviser l'activité économique et de contrôler le déficit budgétaire et l'offre de monnaie. Ce climat de stabilité pousse les FMN à s'implanté dans les pays à faible taux d'inflation.

D) Le capital humain

La relation entre le capital humain et les IDE est double. Le capital humain est un facteur de localisation des IDE des entreprises multinationales et joue également un rôle dans les retombées des transferts de technologies sur la croissance des pays hôtes. Les investissements sont plus importants là où la main d'œuvre est la mieux formée. Les IDE sont plutôt attirés par un pays où prévaut une forte rentabilité du capital, qui est doté d'une main d'œuvre qualifiée et qui dispose d'un système d'innovation développé et structuré. Certains études empiriques ont montré que les IDE favorisent à leur tour l'accumulation du capital humain dans les pays d'accueil, et font donc augmenter le taux de croissance économique de long terme, d'une part, l'importance de l'accumulation du capital humain comme facteur d'attrait des capitaux étrangers et, d'autre part, la contribution de l'entrée des flux de IDE à haute technologie dans l'accroissement des agrégats macro-économiques et du bien-être social dans le pays d'accueil.⁴⁰

E) Le taux d'intérêt réel

C'est une mesure du risque, c'est un indicateur important pour la croissance économique, car il élimine les effets d'inflation, et peut traduire le degré d'incitation à épargner, ce taux correspond au taux d'intérêt nominal sous déduction de l'inflation. Les investisseurs étrangers, ont une moindre incitation à investir quand les taux d'intérêts s'élèvent.

³⁹ GAELLE G-M, « Économie Internationale », édition LEXTENSO, Paris, 2009, P.55.

⁴⁰ Pascal A, « L'investissement direct étranger au service de Développement ; Optimiser les Avantages, minimiser les Coûts », édition OCDE, Paris, 2002, P.15.

F) Le taux de change

Il peut être défini comme le prix relatif des biens échangeables par rapport aux biens non échangeables. Si le taux de change est sujet à de fortes fluctuations ou s'il est constamment dévalué dans un souci de compétitivité, l'investisseur étranger y verra peut être un facteur supplémentaire de risque et d'incertitude dans la mesure où cela a des incidences sur la valeur (en devises) de son investissement ainsi que sur ses futurs gains et transferts de fonds. Il sera donc porté à préférer un régime qui lui garantisse des taux de change stables.⁴¹

G) Accès aux ressources naturelles

Nombreuses sont les industries qui se sont implantées à proximité de réserves de matières premières ou de sources d'énergie. La disponibilité des ressources ne constitue plus un facteur contraignant dans les décisions d'implantation des entreprises. Cependant, l'accès aux ressources demeure crucial pour certaines industries. C'est particulièrement le cas de l'exploitation minière et de l'industrie pétrolière.

D'un point de vue général, l'accès aux ressources n'affecte la décision d'investissement que lorsque les matières premières sont à la base de l'activité de l'entreprise.

2. Les déterminants d'ordre institutionnels

Les déterminants d'ordre institutionnels les plus importants pour l'importation des IDE sont les suivants :

A) Le degré d'ouverture commerciale

L'attraction des IDE est aussi tributaire du degré d'intégration à l'économie mondiale, nous distinguons deux catégories de degré d'ouverture: ouverture commerciale et ouverture financière. Alors que la première se rapporte à la libre circulation des biens et services (importations et exportations), la dernière quant à elle se rapporte à l'absence du contrôle sur le mouvement des capitaux. L'ouverture d'une économie est mesurée par le ratio des importations et des exportations par rapport au PIB, elle tient compte du fait que les économies plus ouvertes tendent à être plus vulnérables à la perte de l'accès au financement extérieur. Ainsi, la diminution des

⁴¹ Zafania R-M et Laza R, « Étude sur la Promotion de l'Investissement à Madagascar », édition CREAM, 2010, P.24.

niveaux de restrictions sur les transactions commerciales avec l'extérieur tend à augmenter les IDE horizontaux dans les pays d'accueil. Cependant, les IDE verticaux qui sont considérés comme des investissements qui ne cherchent pas le marché; dans ce cas, les firmes multinationales préfèrent s'installer dans des économies plus ouvertes.⁴²

B) La stabilité politique et sociale

La stabilité politique et sociale est l'un des déterminants le plus souvent visé par les investisseurs, ces derniers se sentent rassurer d'investir dans des environnements économiques stables et promoteurs. Etant toute fois donné les situations d'instabilités politiques et sociales qui prônent dans les PVD, la situation est loin d'être satisfaisante en matière d'attraction des IDE, car investir dans un pays instable avec un risque pays élevé n'est pas assez rassurant d'où une forte nécessité d'amélioration des cadres politiques et sociaux est nécessaires dans les PVD.

C) Les politiques d'aides gouvernementales

On dit souvent que les investisseurs étrangers potentiels sont attirés par les incitations financières ou les dégrèvements accordés par les gouvernements des pays susceptibles de les accueillir. En fait, les gouvernements semblent se livrer une compétition pour accorder les primes les plus importantes.

Les politiques gouvernementales de soutien peuvent inclure un impôt sur les sociétés peu élevé (de même, en général, que des « exonérations fiscales temporaires » pour les investisseurs étrangers) et des mesures telles que des crédits d'impôt visant à encourager la recherche et l'investissement dans le domaine technologique par exemple. La convertibilité des monnaies et les réglementations relatives aux possessions étrangères ou au rapatriement des bénéfices sont également importantes. Les investisseurs peuvent être attirés par des politiques destinées à promouvoir un niveau élevé d'éducation et de formation, et créer une infrastructure industrielle efficace grâce à l'investissement public, la privatisation ou la dérégulation. Les gouvernements à travers le monde comprennent de mieux en mieux la nécessité de créer un environnement politique attractif pour les investisseurs étrangers. Dans la mesure où de plus en plus de pays adoptent de telles politiques, les investisseurs vont bien sûr devenir

⁴² Fiodendji K, op cit, P.15.

plus exigeants. Cela devrait stimuler la compétition entre les différents gouvernements pour attirer les IDE. Si cette compétition les encourage à fournir aux activités commerciales le meilleur environnement possible, les entreprises nationales en bénéficieront autant que les entreprises étrangères. En pratique, il existe toujours des possibilités de se rendre à l'étranger.⁴³

Section 03 : Impacts des investissements directs étrangers

Les IDE présentent des effets positifs, mais aussi négatifs sur différents plans

1. Sur l'économie des pays d'accueils

A) Les impacts positifs

L'IDE est devenu une source importante de financement extérieur privé pour les pays en développement. À la différence des autres grands types de flux de capitaux privés extérieurs, il est motivé principalement par la perspective des profits à long terme que les investisseurs espèrent réaliser dans des activités de production qu'ils gèrent directement.

❖ L'IDE et la croissance économique

Actuellement, les économistes tendent à reconnaître un effet global positif des IDE sur la croissance des pays en développement, mais avec des nuances souvent importantes. L'impact des IDE sur la croissance sera dépendant des interactions qui se développeront (ou non) avec les variables suivantes, choisies en raison de leur importance dans le cas des pays en développement : le développement humain, l'investissement national, la politique commerciale et la réduction de la pauvreté.⁴⁴

❖ L'IDE et le développement des ressources humaines

Dans le cas des pays en voie de développement. Le transfert de savoir-faire technique et des techniques de management sont utilisés pour améliorer la qualité du travail local, la gestion et les systèmes d'éducation et de formation. Cette amélioration permet aux pays en développement de rattraper leur retard sur le développement économique des pays industriels. Ce fut particulièrement important dans le cas du développement rapide des économies de Taiwan, de la Corée du Sud et de Hongkong, qui

⁴³ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E, « Business International et Mondialisation », 1ère édition BOECK, Paris, 2004, P.323.

⁴⁴ Claire Mainguy, « L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement », Paris. Sur www.region-et-developpement.u3mrs.fr/pdf/r20/r20-Mainguy.pdf , P.69.

sont désormais considérées, compte tenu de leur importante capacité d'exportation, comme les pays nouvellement industrialisés ayant la croissance la plus rapide. L'éducation, les activités de formation, le paiement des salaires ont été considérés comme les principaux mécanismes à travers lesquels l'IDE contribue à l'accumulation du capital humain.

❖ **L'IDE et le commerce extérieur**

En matière des importations, les multinationales peuvent également contribuer à l'amélioration de la balance des paiements du pays d'accueil, notamment en produisant des biens importés auparavant (substitution de l'importation), et qui peuvent dès lors être exportés (retournement de la direction des échanges). Elles peuvent également améliorer leur propre compte de capital, grâce à leurs IDE, améliorant de ce fait la balance des paiements du pays d'accueil.

En ce qui concerne les raisons expliquant l'engagement des pays dans le commerce international ; Particulièrement les exportations, ont pour corollaire un afflux de devises contribuant au financement des importations. Elles permettent aussi d'obtenir des économies de spécialisation et des économies d'échelle.

❖ **Autres effets positifs**

- Transfert de technologie sous la forme de savoir-faire technique, de techniques d'implantation et de technique marketing. Il en résulte une externalisation de certains coûts, et des retombées positives bénéfiques aux entreprises locales et même à certaines branches du secteur public. Les entreprises locales bénéficient également du réseau d'alliances et de fournisseurs des multinationales et peuvent ainsi améliorer leur productivité.
- Les multinationales apportent également des capitaux faisant défaut dans leurs pays d'accueil (ou trouvent des capitaux sur place si les taux de change sont favorables) et, dans le cas des pays développés en particulier, ouvrent la voie vers des réformes nécessaires à la modernisation des institutions et des services financiers, permettant ainsi d'augmenter la productivité du capital.
- L'un des moyens les plus efficaces pour réduire la puissance monopolistique des entreprises locales, et de stimuler la concurrence nationale tout en encourageant

l'entrepreneuriat, est d'attirer les multinationales dans le pays en s'assurant que leur entrée sur le marché ne se fasse pas par le biais de fusions acquisitions qui pourraient avoir un effet contraire à celui escompté. C'est l'une des principales idées à l'origine des programmes de privatisation et de déréglementation entrepris par les gouvernements à travers le monde.

- L'entrée potentielle de multinationales sur leurs marchés pousse souvent les gouvernements à libéraliser leurs politiques en matière de commerce et d'investissement, en diminuant ou en supprimant les freins au libre-échange et à l'investissement. Il en résulte un accroissement du commerce et de l'investissement qui se traduit par une augmentation de la prospérité mondiale.
- Les multinationales apportent une importante contribution à l'amélioration de la qualité des biens produits et consommés au niveau national et, en produisant des biens standards, elles contribuent à faire converger les goûts et les préférences des consommateurs au niveau mondial. Pour certains analystes, il s'agit d'un avantage, car cela rapproche des cultures différentes tout en permettant aux multinationales de diminuer leurs coûts.

B) Les impacts négatifs des IDE⁴⁵

Ils peuvent être résumés dans ce qui suit :

- La présence des multinationales est parfois perçue comme une menace à la souveraineté du pays d'accueil. C'est un argument particulièrement valide dans le cas des pays en développement qui sont souvent considérés comme vulnérables face à la puissance et à l'influence mondiales des multinationales. Leurs programmes de développement économique sont souvent assujettis aux conditions posées par les multinationales quant à l'afflux d'IDE. Les filiales des multinationales sont considérées comme les instruments de mise en œuvre des décisions de la direction de la maison mère, décisions qui peuvent ne correspondre en rien aux besoins et aux aspirations du pays d'accueil. Dans ce contexte, elles sont souvent accusées de néocolonialisme.

⁴⁵ Harrison A, Dalkiran E et Elsey E, « Business International et Mondialisation », op cit, P.316.

- La technologie apportée par une multinationale peut être insuffisante ou inadaptée aux besoins du pays d'accueil. Les méthodes de production basées sur une technologie moderne et sophistiquée par exemple (méthodes pour lesquelles le pays d'accueil peut ne pas avoir de main-d'œuvre ou d'industries de soutien suffisamment compétentes) peuvent nécessiter un système de production intensif en capital qui peut ne pas déboucher sur une création d'emplois aussi massive que le gouvernement aurait pu le souhaiter. L'une des implications importantes du transfert de technologie moderne est que la multinationale peut finir par dominer l'industrie en utilisant son avantage technologique comme un frein efficace à l'entrée sur le marché d'entreprises nationales ou internationales.
- La question de la domination industrielle est particulièrement pertinente dans le cas d'une multinationale qui userait de sa spécificité comme un avantage pour pousser le gouvernement d'un pays d'accueil à faire des concessions. Au début du développement de l'industrie informatique par exemple les entreprises ont souvent tenté d'obtenir des droits d'exclusivité afin que seules leurs marques soient produites ou commercialisées et pour imposer leur propre service après-vente. Elles désiraient également être les seules à assurer la maintenance ou à agréer des techniciens, en d'autres termes, elles excluaient les fournisseurs locaux. L'une des principales inquiétudes quant à cette position dominante est que les multinationales utilisent leur puissance et leur influence pour s'intégrer dans les décisions économiques et politiques des gouvernements de leurs pays d'accueil afin de satisfaire leurs propres intérêts.
- L'influence culturelle des multinationales est un sujet controversé et suscite l'indignation nationale quand à leur présence et à leurs comportements dans leurs pays d'accueil. En introduisant de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes de travail et en remettant en cause la conception du management, les multinationales sont à l'origine de changements culturels dans leurs pays d'accueil.
- Il existe également un risque que les IDE des multinationales conduisent à l'éviction de l'investissement national et à une fuite des capitaux qui pourraient mettre en danger les perspectives de croissance à long terme du pays.

- Dans certain cas, les fusions et acquisitions orchestrées par les multinationales peuvent étouffer la concurrence nationale et décourager l'entrepreneuriat.
- Les répercussions positives sur la balance des paiements peuvent ne pas montrer si la multinationale dirige ou non sa production vers le seul marché national.
- L'impact sur les fournisseurs locaux peut parfois être limité si l'entreprise est intégrée verticalement et qu'elle produit elle-même la plupart des éléments et des composants.
- Le transfert de technologie moderne peut déboucher sur une dépense technologique du pays d'accueil, sur une baisse de la recherche et développement, ainsi qu'une baisse de l'emploi et des importations.
- Dans le cas où la multinationale possède un service de marketing centralisé, l'emploi des cadres locaux peut diminuer et donner naissance au « syndrome de la succursale ».

2. Sur l'économie de pays d'origine

Les IDE aussi ont un impact sur le développement de pays d'origine en terme des effets positifs et les impacts négatifs.

A) Les impacts positifs

❖ Impact sur l'activité économique

- Les biens ou services produits à l'étranger peuvent être importés à un prix plus inférieur aux prix nationaux.
- Les consommateurs peuvent acheter des produits à des prix plus bas, disposant d'un surplus de pouvoir d'achat.
- Les entreprises des pays d'origines peuvent acheter des produits à des prix bas plus compétitifs.
- Les entreprises implantées à l'étranger réalisent des profits plus élevés puisqu'elles produisent là où les conditions sont les plus favorables (coûts de travail, fiscalité, forte demande).

❖ Impact sur la balance des paiements

- Développement des exportations des biens, d'équipement, de demi-produit et de services vers les filiales et leurs marchés.
- Entrée de revenus de services, de rendements et de dividendes.

B) Les impacts négatifs**❖ Impact sur l'activité économique**

- Les investissements directs à l'étranger peuvent se substituer aux investissements nationaux.
- Les investissements à l'étranger ont tendance à accroître les importations de biens dans la mesure où ces derniers sont produits à l'étranger à des prix plus compétitifs, cela a un impact négatif sur les soldes des échanges extérieurs.
- Les créations d'emploi se font à l'étranger et non en pays d'origine, dans certains cas (délocalisation), les emplois nationaux sont détruits puis transférés dans d'autres pays.

❖ Impact sur la balance des paiements

- Importation en provenance des filiales en substitution de la production domestique dérivant de la spécialisation de la firme.
- Perte d'exportation vers les pays tiers par le remplacement de la production et des ventes des filiales.
- Sorties des capitaux pour financer des investissements à l'étranger, besoin de trésorerie par la suite d'investissements supplémentaires et d'expansion des filiales.

Conclusion

L'entrée des investissements étrangers que ce soit dans les pays développés ou ceux en développement suscite un intérêt, du fait de leurs rôles importants dans la modernisation des économies et les offres en ressources financières stables. Les économies ouvertes ont tendance à attirer plus d'IDE, lesquels, à leur tour produisent des flux d'IDE continus plus élevés. Une économie compétitive ouverte avec une réglementation protectrice attirera plus d'IDE qu'une économie soumise à une réglementation directrice, et qui change au fil du temps. Une attraction d'IDE passe par un certain nombre de facteurs, comme la dimension institutionnelle, économique, mais aussi politique, lesquels sont indispensables dans un pays pour les investisseurs étrangers.

Chapitre III : Analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie

Introduction

Dès le début des années 90, le gouvernement algérien a engagé des réformes à la fois structurelles et institutionnelles qui permettent d'améliorer certaines performances en termes de croissance et de développement d'un secteur privé plus dynamique, visant à encourager le secteur privé national et étranger.

Pour cela, ce troisième chapitre sera scindé en trois sections. La première va passer en revue ; le climat d'investissement en Algérie dont le cadre juridique et les organismes chargés de l'encadrement des investissements. La deuxième section donnera un aperçu sur l'évolution des IDE en Algérie. Et pour finir, la troisième section ; qui va analyser les atouts et obstacles des investissements directs étrangers dans ce pays.

Section 01 : Le climat d'investissement en Algérie

Cette section va d'abord décrire la pratique des autorités algérienne à l'égard de l'investissement direct étranger, depuis la période postcoloniales à nos jours, puis, présenter les organismes chargés de la promotion des investissements.

1. Le cadre juridique des IDE en Algérie

En Algérie, le cadre juridique de l'investissement direct étranger repose sur un ensemble de réglementations importantes.

1.1. Évolution de la loi d'investissement

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : d'une part, la première période qui se caractérise par une politique restrictive à l'installation des projets étrangers, d'autre part l'ouverture de l'économie algérienne aux investissements étrangers, qui a commencé à partir de la loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit.

A) La politique restrictive de l'Algérie vis-à-vis de l'investissement direct étrange

Le souci d'indépendance économique a amené l'Algérie à prendre des mesures radicales. Autrement dit, elle s'est consacrée à transformer les structures sociales et

économiques du pays, orienter la politique vers l'incitation à la promotion des investissements productifs nationaux. Ainsi est conçue et mise en œuvre la formulation des sociétés mixtes, par exemple. De l'indépendance jusqu'à 1990, l'économie algérienne était une économie planifiée avec la prédominance du secteur des hydrocarbures où les IDE se caractérisent par une évolution irrégulière. Nous présentons à cet effet, l'évolution de la réglementation et la promotion des IDE en Algérie durant cette période.

a- La loi n°63-277 du 26/07/1963

Le premier code des investissements date du 26 juillet 1963. Ce texte définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages qui s'y rattachent ainsi que le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements, « les garanties et avantages prévus par ce code s'appliquaient aux investissements étrangers quelque soit leur origine. ».⁴⁶

Ce code malgré sa bonne conception, n'a pas produit les résultats souhaités.

b- L'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966

C'est le deuxième code des investissements, la présente ordonnance définit le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans le développement économique national,⁴⁷ et l'initiative de la réalisation de projets d'investissements dans les secteurs vitaux de l'économie nationale revient à l'Etat et aux organismes qui en dépendent.⁴⁸

c- La loi n°82-11 du 21/08/1982 modifiée et complétée par la loi n°86-13 du 19/08/1986

C'est le troisième code des investissements, celui-ci était destiné entièrement aux investisseurs privés nationaux. Le capital étranger était par la loi n°82-13 du 28/08/1982 modifiée par la loi n°86-13 du 19/08/1986 qui fait référence aux sociétés mixtes. Mais ce dernier texte n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères du fait que d'abord, le capital de la société était composé selon le ratio 51/49 en faveur du secteur public, ensuite la direction ou la présidence du conseil d'administration était confiée à la

⁴⁶ Article 2 de l'Ordonnance n° 63-277, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°53 du 26 Juillet 1963, P.774.

⁴⁷ Article 1 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966, P.902.

⁴⁸ Article 2 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966, P.902.

partie algérienne. C'est la raison pour laquelle la loi sur les sociétés mixtes était aussi un échec.

B) La politique d'ouverture de l'Algérie vis-à-vis de l'IDE

L'économie algérienne connaît une période de transition passant d'une économie planifiée à une économie libérale depuis le début des années 90 à partir de la loi 90-10 où l'Algérie a commencé à faciliter les procédures relatives à l'installation des projets. C'est une nouvelle politique d'ouverture qui s'instaure par les textes suivantes :

a- La loi n°90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

La loi 90-10 portant sur la monnaie et le crédit a ouvert la voie de la libéralisation du système bancaire et la mise en place de structures adéquates pour le fonctionnement du marché monétaire. Elle a également apporté des garanties afférant au rapatriement des capitaux investis, de leurs bénéfices et de leurs dividendes.

L'article 183 de cette loi est rédigé comme suit : « *les non résidents sont autorisés à transférer des capitaux en Algérie pour financer toutes activités économiques non expressément réservées à l'Etat ou à ses démembrements ou à toute personne morale expressément désignée par un texte de loi* » ; cet article, permet à un investisseur étranger de s'associer librement à une personne morale publique ou privée.⁴⁹ Cette loi encourage toute forme de partenariat sans exclusive, y compris sous la forme d'investissement direct dans tous les secteurs non expressément réservés à l'Etat.

b- La loi 93-12 du 05 octobre 1993, dite code des investissements

Cette loi a été instituée dans le but de simplifier les démarches administratives et il donne toute latitude aux investisseurs étrangers quant à la réalisation de leurs investissements qui sont conditionnés par le simple dépôt d'une déclaration auprès de l'Agence de Promotion, de soutien et suivi des investissements (APSI).

Cette loi des investissements a accordé un ensemble de garanties aux investisseurs étrangers, portant sur les régimes incitatifs et les garanties, qui seront expliqués ultérieurement.

Tout différend entre l'investisseur étranger et l'Etat algérien sera soumis aux juridictions compétentes, sauf conventions bilatérales ou multilatérales conclues par

⁴⁹ Article 183 de l'Ordonnance n° 90-10, Relative à la Monnaie et le Crédit, Journal Officiel n°16 du 14 Avril 1990, P.470.

l'Etat algérien, relatives à la conciliation et à l'arbitrage ou accord spécifique stipulant une clause compromissoire, ou permettant aux parties de convenir.⁵⁰

c- L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement

L'ordonnance N° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence. C'est à travers cette ordonnance qui a renforcé le dispositif contenu dans le décret législatif relatif à la promotion de l'investissement (code des investissements), que la volonté de l'Etat de s'ouvrir sans restriction au capital étranger et d'établir une relation de confiance entre l'Etat et l'investisseur s'est affirmée.

Cependant Il s'agit notamment de créer des guichets uniques qui s'assurent, en relation avec les administrations et les organismes concernés de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités nécessaires à la réalisation des projets.⁵¹

d- L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006

Cette ordonnance vise la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la charge de L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

A cet effet, l'article 5 de cette ordonnance (c'est l'article 7 de l'ordonnance n° 01-03 du 20 Août 2001) est rédigé comme suit :

« L'agence (ANDI) dispose, à compter de la date de dépôt de la demande d'avantages, d'un délai maximum :

- ✓ de soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ;

- ✓ de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation.

⁵⁰ Article 41 de l'Ordonnance n° 93-12, Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°64 du 05 Octobre 1993 P.7.

⁵¹ Article 25 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001, P.6.

L'agence (ANDI) peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie réglementaire ». ⁵²

e- L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009

La loi de finances complémentaire pour 2009, de l'ordonnance n° 09-01 du 22 juillet 2009 a entraîné profondément à modifier le cadre juridique régissant l'investissement surtout étranger.

Étant donné l'impact de ces nouvelles dispositions, il nous est apparu important de détailler les principaux articles de la loi de finances complémentaire pour 2009 relatives aux investissements étrangers.

- Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI;
- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires, le reste doit être détenu par des investisseurs étrangers qui représentent 49% du capital social ;
- Les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social ;
- Tout projet d'investissement étranger direct ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du Conseil National de (CNI) ;
- Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus de présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant la durée de vie du projet. ⁵³

⁵² Article 5 de l'Ordonnance n° 06-08 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 15 juillet 2006, P.15.

⁵³ Article 4 de l'Ordonnance n° 09-01 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n° 44 du 22 juillet 2009 P. 12.

f- La loi de Finances 2013 et 2014

On notera que la Loi de Finances 2013 a apporté quelques assouplissements :

- La suppression de l'obligation de réinvestissement de la part des bénéficiaires correspondant aux avantages accordés lorsque ces derniers sont injectés dans les prix des biens et services, pour les investisseurs étrangers en partenariat avec des entreprises nationales.
- Octroi directement en gré à gré des terrains destinés à l'investissement touristique dans les zones d'expansion touristique.

De même, certaines dispositions de la Loi de finances 2014 visent à faciliter les opérations d'investissement :

- La suppression de l'obligation de réaliser l'investissement sous 5 ans dans le cadre du dispositif ANDI.⁵⁴

g- La loi de finances 2015

La Loi de finances pour 2015 apporte des modifications à l'ordonnance 01-03, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures de soutien et d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises.

- Octroi d'avantages fiscaux aux investissements qui portent sur les activités relevant de certaines filiales industrielles. Dans le but de booster l'industrie nationale, les avantages fiscaux octroyés sont les suivants : Exonération temporaire en matière d'IBS ou d'IRG et de la TAP pour une durée de cinq (5) ans, bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires. Ces avantages s'ajoutent aux avantages communs accordés dans le cadre de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001, lorsque les investissements portent sur des activités relevant d'un ensemble de filières industrielles. Les filiales ouvrant droit au bénéfice de ces avantages sont : sidérurgiques et métallurgiques, hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, pharmaceutiques aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textiles et habillement cuirs et

⁵⁴ Ambassade de France en Algérie, « Service Économique Régional : Le Cadre des Investissements en Algérie », édition DG-Trésor, Algérie, 2014, P.2/3.

produits dérivés cuirs et produits dérivés, bois et industrie du meuble, les activités liées à ces filiales sont définies par le CNI ;

→ Autoriser le Trésor à prendre en charge les intérêts sur les prêts bancaires contractés par les entreprises du secteur industriel, destinés à l'acquisition et à la maîtrise de procédés technologiques ;

→ Les investisseurs bénéficiant de concession de biens immobiliers bâtis et non bâtis octroyés dans le cadre de l'ordonnance n°08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat destinés à la réalisation de projets d'investissement, exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière et de la rémunération domaniale, accordée actuellement aux seuls investisseurs bénéficiant des avantages fiscaux dans le cadre de l'ANDI ;

→ Le seuil des investissements devant être soumis à une décision préalable du CNI, relevé à 2.000 millions de DA, le montant des investissements à partir duquel l'octroi des avantages du régime général est conditionné par une décision préalable du CNI.⁵⁵

Le cadre juridique algérien traduit peu la volonté politique du gouvernement d'encourager les IDE. Si des efforts considérables ont été accomplis en vue d'améliorer le climat des affaires, les obstacles juridiques à l'investissement n'ont pas tous disparu.

2. Les organismes chargés de la promotion des investissements

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie. La mise en œuvre des avantages accordés par la loi relative au développement des investissements est assurée par le Conseil National de l'Investissement, l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement et le Guichet Unique.

2.1. Le Conseil National de l'Investissement (CNI)

Le CNI est un organe créé auprès de ministre chargé de la promotion de l'investissement et placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il a une fonction d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision. Il est chargé notamment des missions suivantes :

⁵⁵ Article 73, 75 et 77 de la loi n° 14-10, portant loi de finance pour 2015, Journal Officiel n° 78 du 30 décembre 2014, P.25/27.

Autre titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :

- La stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures d'incitation pour l'investissement ;
- Se prononce sur les conventions visées à l'article 12 (les investissements visés à l'alinéa 2 de l'article 10 donnent lieu à l'établissement d'une convention passée entre l'agence, pour le compte de l'Etat, et l'investisseur).

Se prononce, en liaison avec les objectifs d'aménagement du territoire, sur les zones devant bénéficier du régime dérogatoire prévu dans la présence ;

- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investissement;
- Suscite et encourage la création et le développement d'instruments financiers adaptés au financement de l'investissement ;
- Traite de toute autre question en rapport avec la mise en œuvre de la présente.⁵⁶

Au titre des décisions que le CNI prend, au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finances complémentaire 2009, il ya :

- ✓ L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- ✓ L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- ✓ L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- ✓ Il détermine les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006 ;
- ✓ Il détermine les avantages octroyés aux investissements étrangers qui contribuent au transfert du savoir-faire et/ou qui produisent des biens avec un taux d'intégration supérieur à 40%.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et

⁵⁶ Article 19 et 20 de l'ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47, du 22 Août 2001, P.6.

d'instruments financiers adaptés, et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI.

Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandation ne s'adressent pas directement à l'investisseur, mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI.⁵⁷

2.2. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

Créée dans le cadre des réformes de première génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement appelée APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

« *L'ANDI est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.* ».⁵⁸ Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion des investissements et exerce les missions suivantes :

- ✓ Une mission d'information : accueillir et informer les investisseurs ;
- ✓ Une mission de facilitation : identifier les contraintes entravant la réalisation des investissements et proposer des mesures organisationnelles et réglementaires pour y remédier ;
- ✓ Une mission de promotion de l'investissement : promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, améliorer et consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger ;
- ✓ Une mission d'assistance : Conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets ;

⁵⁷ KPMG, « Guide Investir en Algérie », 2017, P.56.

⁵⁸ Article 21 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, P.7.

- ✓ Une participation à la gestion du foncier économique : informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières et assurer la gestion du portefeuille foncier ;
- ✓ La gestion des avantages : vérifier l'éligibilité aux avantages des investissements déclarés, contribuer à l'identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et participer à la négociation des avantages à octroyer à ces projets ;
- ✓ Une mission générale de suivi : doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec des investisseurs et s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions bilatérales et multilatérales, de protection des investissements.⁵⁹

2.3. Le guichet unique

« Le guichet unique s'assure, en relation avec les administrations et les organismes concernés, de l'allégement et de la simplification des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets. »⁶⁰

2.3.1. Composition du guichet unique

La mission principale du guichet unique étant de faciliter aux entreprises l'accomplissement des formalités de mise en œuvre des projets d'investissement. Il est composé des représentants des organismes et administrations suivantes :

- ✓ Les représentants locaux de l'ANDI ;
- ✓ Le centre national du registre de commerce ;
- ✓ L'administration fiscale ;
- ✓ L'administration des douanes ;
- ✓ L'urbanisme ;
- ✓ L'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- ✓ Du travail ;
- ✓ Des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement ;
- ✓ Du préposé de l'APC du lieu d'implantation du « Guichet unique » ;

⁵⁹ KPMG, « Guide Investir en Algérie », Op cit, P.57.

⁶⁰ Article 25 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47 du 22 août 2001, P.6.

- ✓ Des recettes du trésor.

Le guichet veille à la mise en œuvre des simplifications et allègements des procédures et formalités constitutives des entreprises et de réalisation des projets.

D'autre part, l'offre d'assiette foncière s'effectuera à travers la représentation au niveau du guichet unique décentralisé des organismes chargés du foncier destiné à l'investissement.

2.3.2. Rôle des services fiscaux auprès du guichet unique

Les missions dévolues à l'administration fiscale dans le cadre du «guichet unique» sont :

- **En matière d'assiette**

Le représentant de l'administration fiscale est tenu :

- de fournir des informations fiscales de nature à permettre aux investisseurs de préparer leurs projets.
- de délivrer sous huitaine l'attestation de position fiscale, la déclaration d'existence et la carte d'immatriculation fiscale.
- d'assister les investisseurs dans le règlement des difficultés pouvant survenir avec l'administration fiscale durant la réalisation de leur projet notamment, l'exécution de la décision d'octroi d'avantages.

- **En matière de recouvrement**

Il s'agit de la perception des droits relatifs aux actes de constitution ou de modification des sociétés et aux procès verbaux de délibération des organes de gestion et d'administration.⁶¹

⁶¹ Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts, « Guide Fiscal de l'Investisseur », Alger, 2015, p.34.

Section 02 : Évolution des IDE en Algérie

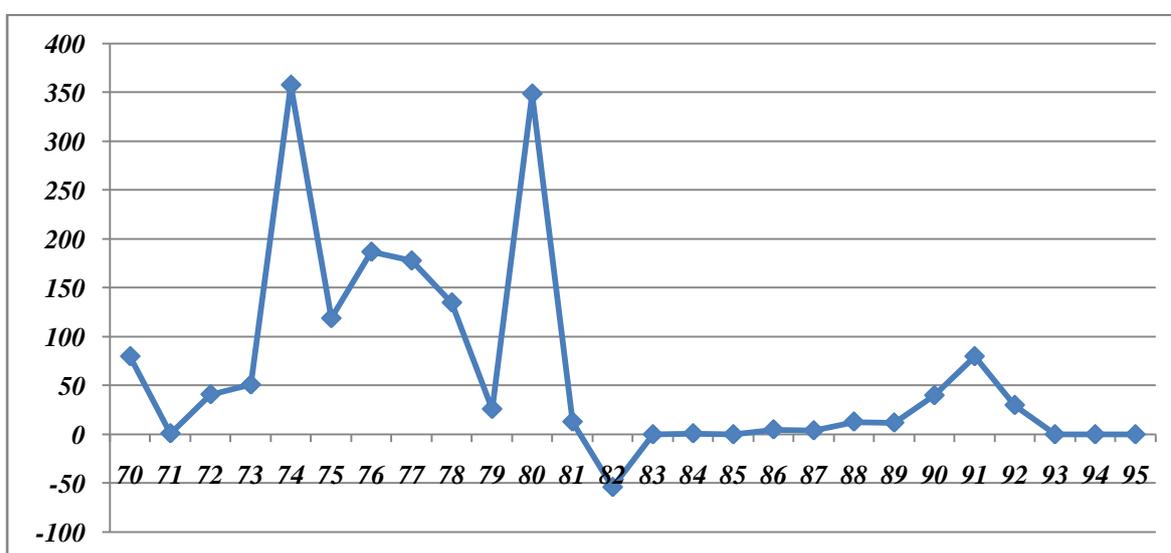
Dans cette section, nous allons tenter de passer en revue la tendance des IDE en Algérie, en mettant l'accent sur l'évolution des flux des IDE entrants en Algérie, puis la polarisation sectorielle et par pays d'origine.

1. Évolution des IDE en Algérie

L'analyse de l'évolution des IDE en Algérie peut être divisée en deux périodes :

1.1. Évolution des IDE en Algérie avant la période des réformes structurelles

Figure n° 01 : Flux des IDE entrants en Algérie (1970-1995, millions USD)



Source : CNUCED, base de données UNCTAD STAT

Pendant les années 60, les flux des IDE à destination de l'Algérie étaient trop limités en raison du régime politique instauré au lendemain de l'indépendance qui affichait une hostilité à toute présence étrangère sur le territoire national.

A partir de l'année 1971, l'Algérie a nationalisé les hydrocarbures et a commencé à attirer des IDE dans les différentes branches de cette industrie. Cependant, les autres secteurs étaient sous l'emprise de l'Etat qui se chargeait d'orienter l'économie nationale par le biais de programmes de planification d'où l'absence des IDE dans les autres secteurs. En effet le secteur des hydrocarbures s'empare de la totalité des IDE en cette période. Il peut être noté que l'attractivité de ce secteur s'est accrue pendant les années 70 suite au choc pétrolier de 73.

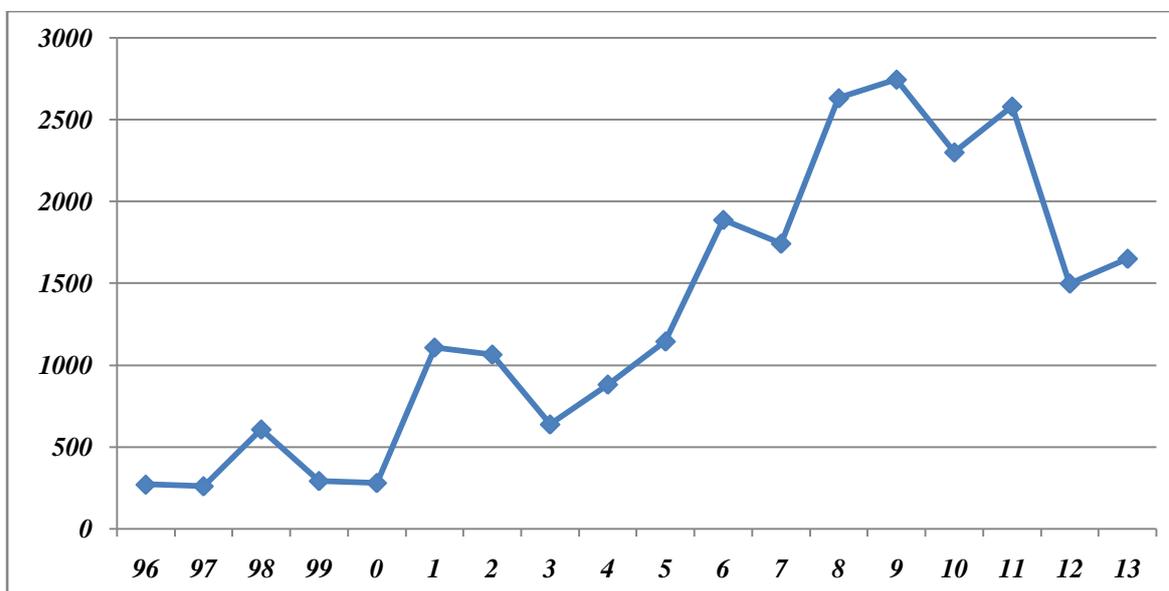
Au cours des années 80 jusqu'à l'année 92, la présence des IDE en Algérie était très limitée, elle est même parfois inexistante. A titre d'exemple, en 1981 les flux des IDE entrants ont connu une baisse drastique, ils sont passés de 349 millions de dollars en 1980 à 13 millions de dollars en 1981.

Pendant les années qui suivent, les flux des IDE sont quasi-absents, mais par la suite ils ont repris, même si leur présence reste toujours peu significative. En effet, ceci s'explique par le fait que l'Etat Algérien avant 1992 n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte, elles pouvaient, cependant, bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec l'entreprise publique SONATRACH.

Les années 1993, 1994, 1995 sont marquées par un flux d'IDE nul en dépit de la mise en place du code d'investissement en 1993 qui prévoyait une libéralisation du cadre législatif. Ces faibles performances s'expliquent par l'état d'instabilité et de violence dans lequel le pays était plongé.

1.2. Évolution des IDE en Algérie après les réformes structurelles

Figure n° 02 : Flux des IDE entrants en Algérie (1996-2013 en millions USD)



Source : CNUCED, base de données UNCTAD STAT

Un regain d'intérêt des investisseurs pour le site Algérie est affiché dès la stabilisation du cadre général. En effet, les réformes engagées par le gouvernement algérien ne commencent à donner leurs fruits qu'à partir de 1996.

Par ailleurs, la reprise des flux d'investissements à partir de 1996 résulte principalement du retour de l'équilibre économique et dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié.

En 1998, les flux des IDE sont passés à 501 millions de dollars à 507 millions de dollars en 1999, mais en 2000 l'Algérie a perdu près de 100 millions de dollars par rapport à l'année d'avant, ce qui est expliqué par le changement au sein du pouvoir et du coup une certaine appréhension des opérateurs.

La conclusion d'un accord de libre-échange avec l'union européenne en 2001 était de nature à créer un climat plus favorable aux IDE. Afin de sortir de la dépendance vis-à-vis des hydrocarbures et de diversifier les exportations, l'Algérie a entrepris depuis 2000 d'ambitieux programmes de relance.

Le code des investissements a été mis en place en 2001 et malgré cela, les flux des IDE ont enregistré une baisse durant les années 2002 et 2003. Les flux enregistrés étaient respectivement de l'ordre de 1065 millions de dollars et 634 millions de dollars contre 1108 millions de dollars en 2001. Il faut préciser que le recul a été enregistré même au niveau mondial. En effet, en 2002 l'Algérie avait, effectivement, reçu un flux constant d'investissements et s'est classée premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique, mais les flux d'investissement se sont concentrés dans un nombre limité de secteurs : Hydrocarbures, Sidérurgie, Chimie et nouvelles technologies de l'information et de la communication.⁶²

A cette date, les Etats-Unis sont les principaux investisseurs étrangers en Algérie, avec environ 908 millions de dollars investis, essentiellement dans les hydrocarbures. Une ouverture s'opère progressivement vers les secteurs de la chimie et de la pharmacie « Pfizer ».

L'Espagne, l'Italie et la France se situent derrière l'Egypte mais c'est un investissement principalement confiné dans les hydrocarbures « " Cepsa", "Agip", "Elf TotalFina" », accessoirement dans l'Agroalimentaire « Danone », la Céramique, la Chimie-Pharmacie (Pharmacie, Cosmétique, Chimie et Hygiène sanitaire), les industries manufacturières « Michelin » et la sidérurgie.

⁶² Selon le rapport 2003 sur la compétitivité des systèmes économiques nationaux du " World Economic Forum", l'Algérie s'est classée 74^e au niveau mondial, derrière la Tunisie (38^e), l'Egypte (58^e) et le Maroc (61^e).

En cette même année, deux co-entreprises ont été créées avec "Henkel", devenu majoritaire dans le capital de deux usines, anciennes filiales à 100% de l'entreprise nationale de détergents et produits d'entretien (ENAD).

Dans le secteur de la téléphonie et du ciment, le capital Egyptien a fait une entrée puissante en 2001 avec Orascom.⁶³

Ce sont principalement des entreprises de grande taille qui investissent en Algérie, suffisamment robustes pour faire face aux risques d'incertitudes liés au marché. Mais leur situation de premier entrant leur assure également une bien plus grande profitabilité.

Pendant la période (2003-2007), « ANIMA a recensé un total de 379 projets d'investissements directs étrangers en Algérie, représentant un montant total de 22 milliards d'euros. La part des IDE européens est de 152 projets recensés – 111 pour la France - représentant 10,6 milliards d'euros – 1,75 milliard d'euros pour la France, dont 1,150 milliard en 2007. »⁶⁴

Sous l'angle des entrées de capitaux, l'année 2006 s'est particulièrement caractérisée par une forte expansion des investissements directs étrangers qui ont atteint 1,79 milliard de dollars, y compris les crédits entre entreprises apparentées, correspondant à une croissance de 66 %.⁶⁵

En 2008, malgré un contexte de crise mondiale et un recul net des d'IDE dans le monde, les investissements en Algérie ont continué de progresser, comme c'est d'ailleurs le cas de l'ensemble des pays en développement, les flux ont enregistré un montant de 2632 millions de dollars et ont continué leur hausse en 2009 où ils ont réalisé un montant record, soit 2746 millions de dollars. Les années 2010 et 2011 sont marquées par une baisse des flux entrants, ils étaient de l'ordre de 2301 millions dollars et 2581 millions dollars respectivement, ce qui s'explique par le recul mondial des flux en conséquence à la crise de 2008. L'année 2012 est marquée par une chute drastique des flux des IDE à destination de l'Algérie, soit une baisse de 41.92% par rapport à l'année 2011. Certains observateurs mettent en cause l'introduction de la règle 49/51 en 2009 qui limite la

⁶³ Fodil, H, « Les chemins d'une croissance retrouvée : Chronique de l'économie algérienne », op cit, P.49.

⁶⁴ http://www.animaweb.org/sites/default/files/ain_pr-algerie_sarkozy_fr_04-12-07_0.pdf, (Consulté le 01/09/2017 à 17 :44).

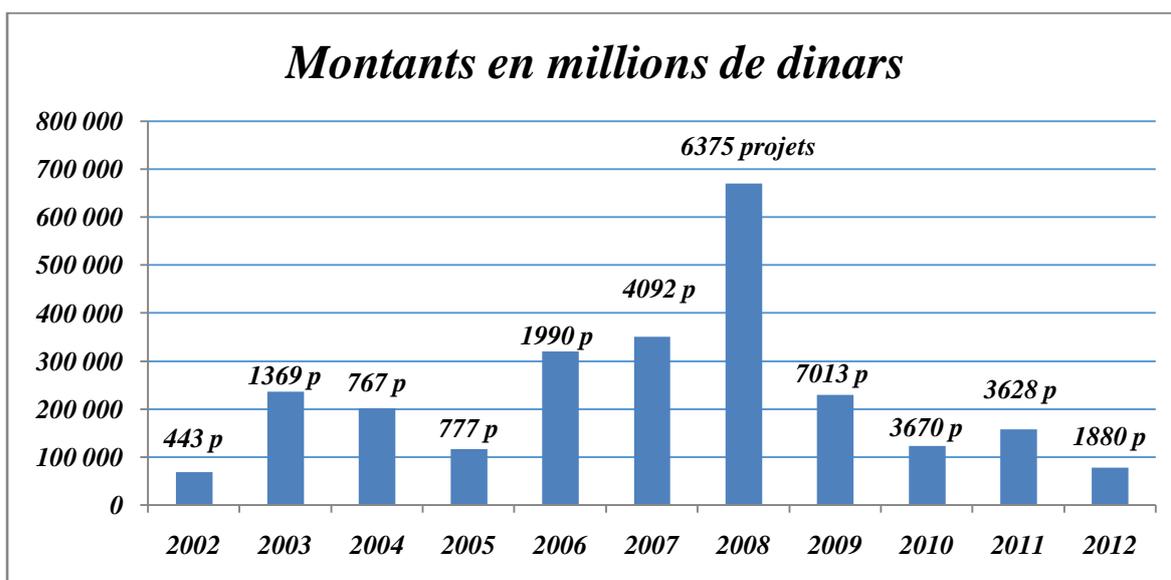
⁶⁵ Selon ANIMA (2008), l'analyse de la structure des investissements directs étrangers en 2006, fait apparaître un phénomène nouveau, à savoir que la part relative de ces investissements dans les secteurs hors hydrocarbures (53,02 %) dépasse celle du secteur des hydrocarbures (46,97 %). En 2007, les opérateurs étrangers ont investi plus de 5,3 milliards d'euros.

participation d'un investisseur étranger dans des entreprises locales à 49%. Par ailleurs, les soumissionnaires étrangers pour les contrats publics sont désormais tenus de trouver des partenaires locaux.

Dès 2012, le montant des projets d'investissement annoncés et détectés par l'observatoire ANIMA-MIPO enregistre une légère baisse. Plus de 50% des flux enregistrés proviennent toujours du secteur énergétique, avec deux projets prédominants : le lancement de la production sur le champ Menzel Ledjmet East par l'italien ENI, ainsi que l'apport de capital du groupe pétrochimique espagnol Fertiberia à sa filiale algérienne Fertial. (ANIMA, 2012). Durant l'année 2013, les investissements directs étrangers (IDE) en Algérie s'établissaient à 1651 millions de dollars. Ils sont en hausse de 13% comparativement au 1499 millions de dollars enregistré en 2012.

2. Bilan des réalisations des investissements déclarés au niveau de l'ANDI sur la période (2002-2012)

Figure n° 03 : Répartition des projets d'investissement réalisés sur la période (2002-2012)



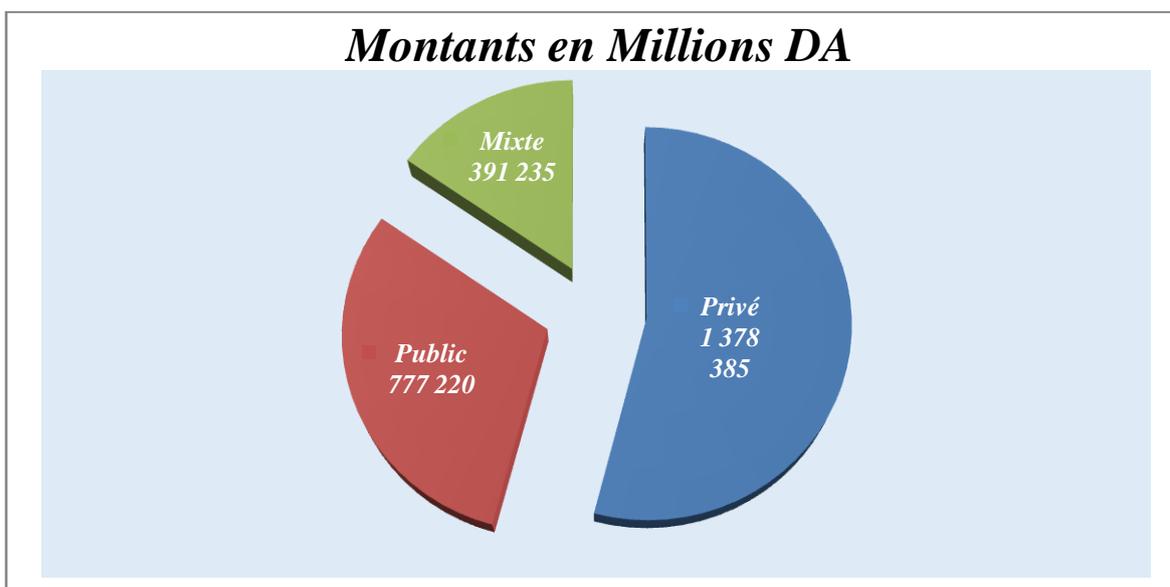
Source : D'après les données de l'ANDI

Durant le mois de juin 2013, l'observation lancée sur le niveau des réalisations des projets d'investissements déclarés au niveau de l'ANDI durant la période 2002-2012 fait ressortir les données suivantes : Sur un total de 35.177 (projets déclarés) 32.004 projets réalisés soit 91% de l'ensemble des 2547 milliards de DA environ 31.8 milliards de dollars, environ 300 000 emplois créés, 2.580 projets ne sont pas encore entamés soit 7% et 593 projets abandonnés soit 2%.

En 2002, les investissements réalisés n'ont pas dépassé les 1% (443 projets), alors que leur taux a atteint les 22% (7.013 projets) en 2009 avant d'enregistrer une baisse durant deux années consécutives, en 2010 et 2011, à 11% (+3.600 projets). En 2012, le taux des investissements réalisés était seulement de 6%, soit 1.880 projets. Les nouvelles créations ont représenté 59% des projets réalisés, 65% en termes de valeur et 59% en termes d'emplois générés.

3. Répartition des investissements réalisés selon le statut juridique

Figure n° 04 : Répartition des investissements réalisés selon le statut juridique



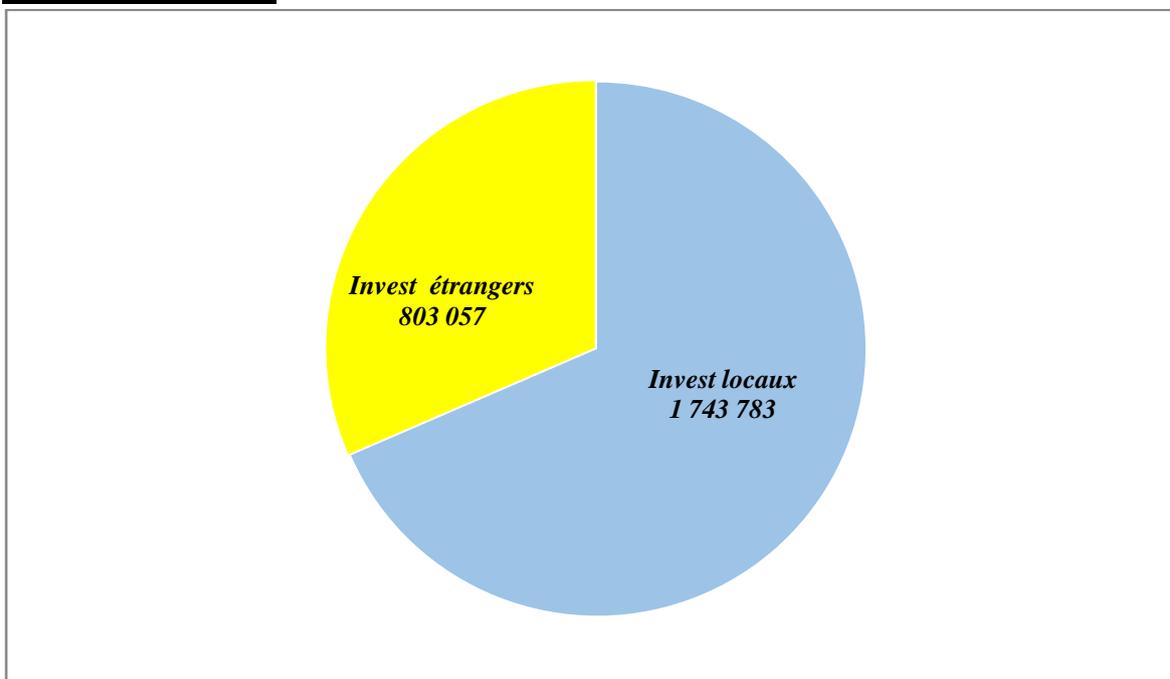
Source : D'après les données de l'ANDI

Il est noté une très forte prépondérance du secteur privé aux dépens du secteur public avec 31.638 projets (soit 99%) engrangeant des valeurs financières de l'ordre de 1.378.385 millions de DA et générant 264.964 emplois. En revanche, le secteur public participe à raison de 328 projets seulement, mais marquée tout de même par des valeurs financières importantes de l'ordre de 777 milliards de dinars soit environ la moitié environ du secteur privé, car sans doute caractérisé par des grands projets structurants. Enfin, le secteur mixte avec seulement 38 projets participe également en valeurs financières pour plus de la moitié par rapport au secteur public soit 391 milliards de DA.

En ce qu'il s'agit des emplois générés par secteur juridique, on relève là aussi les mêmes tendances avec en premier le secteur privé avec 264.964 emplois créés soit 89% dans l'ensemble alors que le secteur public intervient à raison de 31.024 emplois soit 10% et enfin en dernier le secteur mixte génère 3.127 emplois soit 1% seulement.

4. Répartition des investissements réalisés selon l'origine des capitaux (Période 2002-2012)

**Figure n° 05 : Répartition des investissements réalisés selon l'origine des capitaux
(Période 2002-2012)**

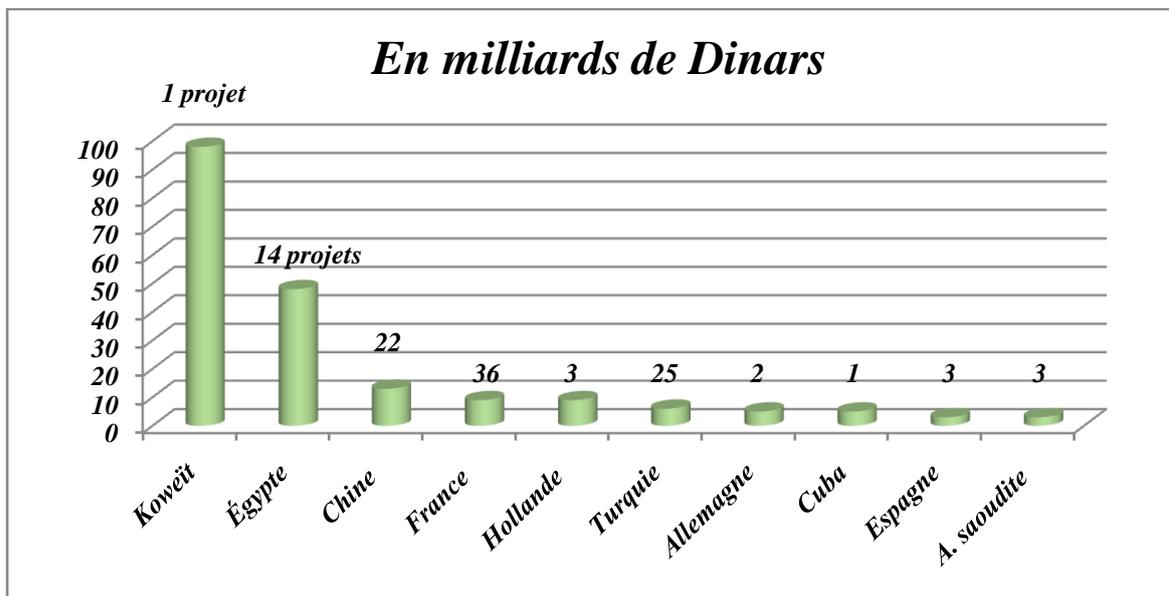


Source : D'après les données de l'ANDI

Pendant la période (2002-2013) et sur un total de 32004 projets réalisés, 31594 d'entre eux sont des investissements locaux pour un montant de 1 743 783 millions de dinars soit 2/3 du montant total des investissements déclarés, le nombre d'investissements étrangers est de l'ordre de 410 pour un montant de 803 057 millions de dinars (environ 10,85 milliards de dollars), soit 1/3 du montant total des investissements réalisés. Le nombre d'emplois créés par l'investissement public reste prépondérant avec 256156 poste d'emplois créés soit 86% du nombre total, l'investissement étranger quant à lui crée 42959 postes d'emplois soit 14%.

Il ressort de ces résultats que l'investissement étranger reste loin devant l'investissement local qui domine le paysage économique Algérien.

5. Répartition des IDE selon la nationalité des projets (IDE seul) période 2002-2010

Figure n° 06 : Montants des projets selon la nationalité

Source : ANDI

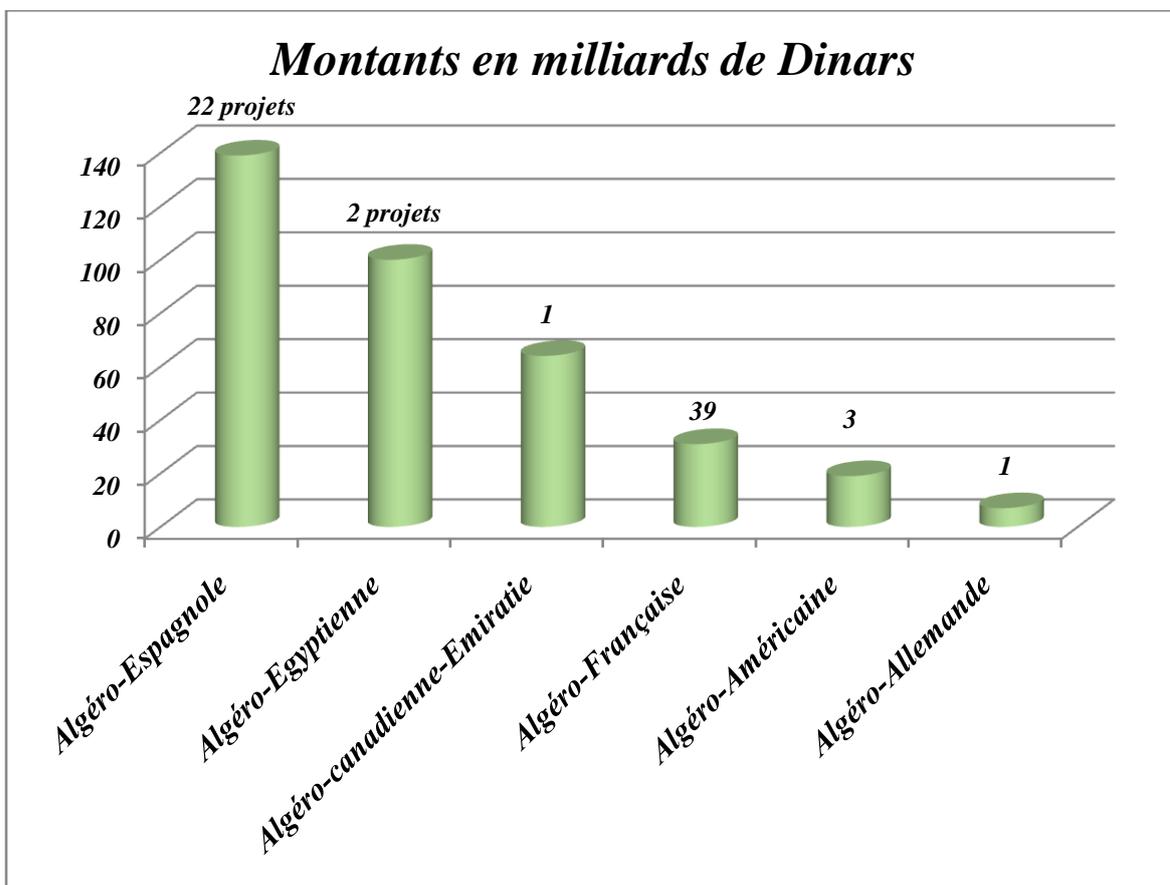
Les pays arabes sont de plus en plus présents et occupent les premières places parmi les partenaires de l'Algérie. En effet, le Koweït s'inscrit dans la première place avec un seul projet dans le secteur des télécommunications « Wataniya Télécom »⁶⁶ d'un montant de 98 millions de dinars suivi par l'Égypte avec 14 projets pour un montant de 48 millions de dinars ses projets sont recensés dans les secteurs de l'industrie.

A titre d'exemple, le projet de la reprise de la cimenterie de Hammam Dalaà à M'sila, de la construction, des télécommunication notamment dans la téléphonie mobile avec l'opérateur Orascom télécom Algérie (OTA) qui a investi le marché national depuis 2001, de l'agriculture, des transports et du tourisme.

En comparant en termes de nombre de projets, la France reste le premier pays investisseur en Algérie avec 36 projets qui sont pour la plupart concentrés dans le domaine de l'industrie et des services, suivie par la Turquie avec 25 projets qui sont notamment dans le domaine du BTPH puis la Chine avec 22 projets. Pour les pays Européens (Espagne, Allemagne) on note un retard avec respectivement 3 et 2 projets.

⁶⁶ Rachetée en 2012 par Qtel, devenue par la suite en 2013 « Ooredoo ».

6. Répartition des investissements en partenariat Algéro-étranger période 2002-2010

Figure n° 07 : Montants des investissements en partenariat Algéro-étranger

Source : ANDI

S'agissant en termes de partenariat Algéro-étranger, les pays Européens (France, Espagne) s'avèrent comme les premiers partenaires de l'Algérie avec 39 et 22 de projets en partenariat respectivement pour les deux pays. En revanche, en termes de montant l'Espagne occupe la première place suivie par l'Egypte avec respectivement pour montant 139 et 100 millions de dinars. Il est à noter que les opérateurs étrangers avant la LFC 2009 préféraient ce type d'investissement en raison de la méconnaissance du marché Algérien.

7. Répartition par secteur des projets d'investissements étrangers réalisés sur la période 2002-2012 en millions de dinars

Tableau n° 10 : Répartition par secteur des projets d'investissements étrangers réalisés sur la période 2002-2012 en millions de dinars

Secteur d'activités	Nombre de projets	Montant en millions DA
<i>Industries</i>	220	599 200
<i>Services</i>	97	167 118
<i>BTPH</i>	63	12 082
<i>Transport</i>	16	3 991
<i>Agriculture</i>	6	887
<i>Santé</i>	5	6 192
<i>Tourisme</i>	3	13 587
Total	410	803 057

Source : ANDI

D'abord, les investisseurs étrangers optent en général pour les secteurs des industries (56% en nombre ; 74% en valeurs financières et 57% en emplois générés) par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité. Ces chiffres montrent l'intérêt que portent les investisseurs étrangers pour le secteur industriel, à forte valeur ajoutée et rentable sur le court terme au détriment d'autres secteurs où le retour sur investissement risque de prendre des années, notamment dans le tourisme, la santé ou encore l'agriculture où les projets se comptent à l'unité.

Il y a aussi d'autres domaines de prédilection dans les secteurs des Services, du BTPH (soient 38% tout confondus en termes de nombre de projets), des Transports (5% tout confondus). En emplois générés ces quatre secteurs participent ensemble à raison de 41% par rapport à la structure globale.

Les secteurs les moins lotis voire les moins investis par les investisseurs étrangers relèvent de l'Agriculture et de la Santé où les projets se comptent à l'unité.

Section 03 : Analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie

A travers cette section, nous allons mettre l'accent sur les principaux atouts de l'Algérie, pouvant encourager les IDE à s'y installer, ainsi que les obstacles auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers, et qui entravent leurs activités.

1. Les principaux atouts de l'Algérie

Parmi les atouts que l'Algérie possède pour encourager les IDE, on cite:

1.1. Les atouts sur le plan juridique (législatif)

Les nouveaux textes de la loi régissant les IDE, représentent des avantages fiscaux et des garanties pour les opérateurs étrangers. Ces dernières sont comme suit :

A) **Avantage fiscaux**

Les investissements bénéficient des avantages accordés par l'ordonnance n° 01/03 du 20 août 2001, modifiée et complétée, relative au développement de l'investissement. Ces avantages sont présentés comme suit :

a- **Régime générale**

- Application de taux réduit en matière de droit de douane pour les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- Les activités économiques de production de biens et de services ne figurent pas dans la liste des activités exclus des avantages accordés par la présente loi ;
- Exemption de droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre d'investissement concerné.⁶⁷

b- **Régime dérogatoire**

Bénéficient d'avantages particuliers :

- Les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat ;
- Ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver

⁶⁷ Article 9 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, P.4.

l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable.⁶⁸

➤ **Au titre de la réalisation de l'investissement :**

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs et les augmentations du capital ;
- Prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local, lorsque ces biens et services sont destinés à la réalisation d'opérations assujetties à la TVA ;
- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement.

➤ **Au titre de l'exploitation :**

- Exonération, pendant une période de dix ans d'activité effective, d'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), de l'IRG sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.⁶⁹

B) Les garanties

Les principales garanties proposées par la loi d'investissement sont :

⁶⁸ Article 10 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001, P.4.

⁶⁹ Article 11 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n°47 du 22 Août 2001, P.5.

- L'égalité de traitement de l'investisseur étranger avec les personnes physiques et morales algériennes ;⁷⁰
- L'intangibilité: les changements législatifs n'affectent pas l'investissement réalisé ;⁷¹
- La réquisition administrative : elle n'est admise que si elle est autorisée par la loi et donne obligatoirement lieu à une indemnisation juste et équitable ;⁷²
- La possibilité de recourir à l'arbitrage international en cas de litige entre l'investisseur et l'Etat algérien.⁷³

C) Le transfert des capitaux

D'après l'article 31 de l'ordonnance n° 01-03 : « *Les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi* ». ⁷⁴ L'application de ce texte pose problème car le transfert n'est pas permis en cas d'investissement techniques sans apport de capital en devises étrangers.

Un autre règlement remet la situation beaucoup plus claire par l'adoption du règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 6 juin 2005⁷⁵ relatif aux investissements fait obligation aux banques et établissements agréés « *d'exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfiques, produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers* ». Ce texte définit les modalités de transfert des capitaux réalisés dans le cadre de l'ordonnance de 2001.

⁷⁰ Article 14 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 Août 2001, P.5.

⁷¹ Ibid.

⁷² Idem.

⁷³ Idem.

⁷⁴ KPMG, « Guide investir en Algérie », édition 2013, P.54.

⁷⁵ Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005.

1.2. Les atouts sur le plan territorial

Les principaux atouts pour attirer les investissements étrangers sont les suivants :

A) Proximité géographique des marchés potentiels

L'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, dont elle confine avec l'Europe, l'Afrique et des pays Arabes. Cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne pour la création d'une zone de libre-échange.

B) Intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC)

« L'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb Arabe, qui comprend l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, augmente significativement les possibilités d'exportation pour les produits algériens. Ce processus d'intégration a toutefois subi un ralentissement important ces dernières années. Il est donc nécessaire de le relancer afin de bénéficier au maximum de l'ouverture des liens économiques et commerciaux avec les pays voisins.

Par ailleurs, l'impossibilité de l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du commerce (OMC) devrait entraîner l'intégration progressive du pays dans l'économie mondiale. L'adhésion demeure primordiale pour l'économie et devrait contribuer à la création d'un climat plus favorable aux IDE.»⁷⁶

C) Disponibilité des ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables et autres richesses minières : phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin, silicium, etc.

L'Algérie est classée en 2013 : 18^{ème} producteur de pétrole, 12^{ème} exportateur de pétrole, 5^{ème} producteur et 3^{ème} exportateur de gaz, 3^{ème} fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel et en énergie totale.⁷⁷

⁷⁶ CNUCED, «Examen de la Politique de l'Investissement, Algérie», op cit, P.7.

⁷⁷ http://www.andi.dz/index.php/fr/raison_pour_investir_2013, consulté 05/09/2017 à 14:45

D) Abondance et qualité de la main d'œuvre

Le niveau de formation du capital humain demeure un indicateur fondamental de la compétitivité des économies modernes. Le facteur humain joue un rôle déterminant dans le développement et la compétitivité des entreprises, contribuant ainsi à améliorer l'attractivité d'un pays en termes de flux des IDE.

L'éducation et la formation ont toujours été une priorité pour les autorités algériennes. A ce sujet, depuis l'indépendance le gouvernement a mis en place un système d'écoles gratuites et obligatoires jusqu'à l'âge de 16 ans. Grâce à un effort budgétaire conséquent, l'Algérie assure :

- près de 1 314 000 inscrits à l'université en 2013 ;
- près de 2 millions diplômés universitaires en 2012 issus de 92 établissements ;
- près de 8 470 007 inscrits au collège pour l'année 2013 ;
- plus de 600 000 inscrits en formation professionnelle en 2013 ;
- 200 000 diplômés de la formation professionnelle issus de 1100 établissements en 2013.⁷⁸

1.3. Les atouts sur le plan sectoriel

L'Algérie compte plusieurs secteurs qui peuvent attirer les investissements étrangers, on distingue :

A) Le secteur des hydrocarbures

La compagnie nationale algérienne SONATRACH dispose du monopole dans le domaine des hydrocarbures. Toutefois, SONATRACH a la possibilité depuis plusieurs années de s'associer avec des sociétés étrangères dans le cadre de contrats ou de joint venture pour la conduite de ses activités. L'investissement dans ce secteur est en fort développement. Quatre grandes régions sont productrices :

- L'est du Sahara possède des gisements connus de pétrole et de gaz, et recèle encore un bon potentiel de découvertes ;
- Le centre du Sahara est considéré comme gazifère (gisements d'importance variable) où de récentes découvertes de pétrole permettent d'espérer d'autres développements ;

⁷⁸ http://www.andi.dz/index.php/fr/raison_pour_investir_2013, consulté le 05/09/2017 à 16:30

- L'ouest du Sahara est surtout considéré à gaz, mais ses ressources demeurent pratiquement inconnues ;
- Dans le nord de l'Algérie, malgré des découvertes de pétrole et de gaz de petite taille, le potentiel pétrolier n'a pas encore été révélé du fait d'une géologie complexe.⁷⁹

B) Le secteur bancaire et financier

L'activité bancaire en Algérie est régie par l'ordonnance de 1990, l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée par l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010. L'ordonnance de 2003 s'inscrit dans le même sillage que la législation de 1990 et offre un nouveau cadre juridique pour l'exercice des opérations de banque, comparable à celui en vigueur dans les pays à économie libérale.

L'ordonnance du 2003 relative à la monnaie et au crédit a été promulguée en réaction à un certain nombre de dysfonctionnement constatés dans la conduite des réformes économiques d'une manière générale et de la réforme bancaire en particulier. Le système bancaire est totalement ouvert à l'investissement privé aussi bien local qu'étranger.⁸⁰

La modernisation de système bancaire en 2005 a connu un lancement de la carte de retrait interbancaire suivant la norme internationale et sa généralisation à travers tout le circuit bancaire et Algérie-Poste.

La période 2006 a vu pour sa part le démarrage effectif du système de paiement de gros montants en temps réel par la banque centrale, du système du paiement électronique de masse (chèque, virement, lettre de change, opération monétiques, etc.)⁸¹

Aux termes de l'ordonnance no 10-04 du 26 aout 2010, les répartitions étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

La loi relative à la monnaie et au crédit dispose que : « Les banques et les établissements financiers doivent disposer d'un capital libéré en totalité et en numéraire... ».

⁷⁹ KPMG, «Guide Investir en Algérie», Op. cit, p.35.

⁸⁰ Idem, P.124.

⁸¹ KPMG, « Guide investir en Algérie », édition 2015, P.130.

La Banque d'Algérie a modifié la réglementation relative au capital minimum en exigeant, depuis 2004, sa libération totale avec l'institution de nouveaux seuils. Les banques doivent souscrire à un capital minimum de 10 milliards de dinars et les établissements financiers à un capital de 3,5 milliards de dinars.⁸²

Parmi les banques étrangères installées en algérie on y trouve : Banque Al Baraka d'Algérie, Arab Banking Corpoatio-Algeria, Natixis-d'Algerie, Société Générale Algerie, BNP Paribas Al-Djazair, Trust Bank-Algeria, The Housing Bank for Trade and Finance- Algeria, Gulf Bank Algeria, etc.⁸³

C) Le secteur des télécommunications

L'ouverture du secteur des télécommunications au capital privé, local et étranger a débuté en 2001. Une libéralisation progressive du secteur est en cours. Téléphone fixe, Téléphone mobile, Informatique et Internet, medias (presse, radio, télévision, service postaux,... etc).

Le Président de la République a appelé le gouvernement à poursuivre les efforts déployés "en vue d'arrimer le pays à une nouvelle économie fondée sur l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication". "Cette dynamique devra s'articuler particulièrement sur la promotion de l'accès à l'internet à haut débit et à très haut débit au profit des citoyens et des entités économiques", et d'atteindre les objectifs tracés dans le cadre de la stratégie e-Algérie.

L'objectif principal de ce programme est de généraliser les TIC dans plusieurs domaines d'application tels l'enseignement et la recherche (télécommunication, informatique, microélectronique, technologies spatiales, physique, mathématique), bibliothèque virtuelle, les technologies web, La messagerie électronique.

Dans le cadre du plan quinquennal 2010-2014 une enveloppe de 150 milliards de dinars a été allouée par l'Etat pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et le parachèvement des acquis des précédents plans dont 100 milliards de dinars ont été consacrés à la mise en place de la gouvernance électronique "e-gouvernance" et 50 milliards de dinars pour la dotation d'équipements destinés à la généralisation de l'enseignement de l'informatique au

⁸² Article 88, Journal Officiel de la République Algérienne N° 47, P.18

⁸³ KPMG, « Guide investir en Algérie », op cit, P.129.

niveau de l'ensemble du système éducatif national et le développement des secteurs primaires liés aux technologies d'information et de communication.⁸⁴

D) Le secteur de l'industrie

Depuis le début des années 90, l'industrie algérienne, à l'image de tous les secteurs de son économie, s'est engagée dans un processus de réformes principalement articulées autour d'opérations de restructuration des entreprises publiques qui représentent 80% du potentiel industriel du pays, les 20 % restants constituent un tissu de PMI-PME du secteur privé.

Les objectifs assignés au secteur industriel doivent tenir compte de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et l'accord d'association avec l'Union Européenne, ce qui implique pour l'économie algérienne la mise en place d'un environnement marqué par l'émergence d'une concurrence accrue dans lequel il lui est difficile d'évoluer dans son organisation actuelle. D'où la nécessité d'une mise à niveau de l'économie d'une façon générale et de l'industrie en particulier, en vue d'atteindre le degré de compétitivité requis, renforçant ainsi le processus de restructuration et d'approfondissement des réformes économiques.

L'Algérie a mis en place un programme de développement de la compétitivité industrielle qui consiste en la conduite d'une nouvelle démarche d'accompagnement du secteur productif et ce, en prévision de l'application d'un vaste programme de privatisation.

L'Algérie constitue le 1^{er} marché pharmaceutique au sud du bassin méditerranéen, ce secteur en Algérie a connu un très fort taux de croissance.

Par ailleurs, le ministre de la santé a mis en place un nouveau dispositif d'approvisionnement en produit pharmaceutique des établissements publics, destiné à assurer une disponibilité totale et durable des médicaments. Tout ça pour assainir le secteur de la distribution du médicament, et pour développer et moderniser la gestion de ces produits sensibles. La métallurgie recouvre un large éventail d'activités industrielles, ce secteur s'est organisé en trois spécialités (la production d'acier, la production des métaux non ferreux et non précieux tel que l'aluminium, la production des métaux précieux). Le sous-secteur industrie du caoutchouc et des plastiques regroupe les

⁸⁴ [Http://www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-télécommunication.htm](http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-télécommunication.htm), consulté le 08/09/2017 à 10 :45

entreprises qui consistent à fabriquer des produits par traitement selon des procédés technologiques. Pour les plastiques, et le moulage par injection. Le secteur du textile et de l'habillement est un secteur varié et hétérogène qui couvre un grand nombre d'activités (la production d'une grande variété de produits tels que des fils synthétiques ou naturels, le tissage, l'ennoblissement, la confection).⁸⁵

E) Le secteur d'agriculture, agro-alimentaire et pêche

Délaissée en raison de l'attrait de la main-d'œuvre par les autres secteurs d'activité et pénalisée par une faible pluviométrie, l'agriculture qui employait 25% de la population active mais ne représentait qu'un faible pourcentage du PNB enregistre un regain d'intérêt.

Les trois piliers de la politique de renouveau agricole et rural, voulue comme instrument pour la concrétisation de la souveraineté alimentaire se décline en trois volets complémentaires : le renouveau agricole, le renouveau rural, le renforcement des capacités humaines et de l'appui technique aux productions.

Les principaux atouts de l'agriculture algérienne sont :

- La large diversité de milieux agro climatiques.
- Le faible recours aux produits chimiques.
- Un grand marché local et de proximité des marchés extérieurs : bassin méditerranéen, pays africain.
- La possibilité de mettre sur le marché à longueur d'année et hors saison (une large gamme de produit, des produits de grande qualité).⁸⁶ Les principales cultures sont le blé et l'orge. L'Algérie cultive également des céréales, de lait, des pommes de terre, l'huile d'olive, viandes blanches et ovines.

F) Le secteur de tourisme

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique important. Par sa diversité géographique, son triptyque mer-montagne-désert, l'Algérie offre aux visiteurs des paysages naturels variés. Le tourisme y était développé dans les années 1970.

L'Algérie dispose de sept pôles touristiques : Nord-est (Annaba, Tarf, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Tébessa), Nord centre (Alger, Tipaza, Boumerdés, Blida, Chlef,

⁸⁵ [Http://www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-industrie.htm](http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-industrie.htm), consulté le 09/09/2017 à 11 :00.

⁸⁶ [Http://www. Andi .dz/ index .PHP/FR/secteur-de-l-Agriculture.htm](http://www.Andi.dz/index.PHP/FR/secteur-de-l-Agriculture.htm), consulté le 09/09/2017 à 11:02.

Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou, Béjaia), Nord ouest (Mostganem, Oran, Ain Temouchent, Tlemcen, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane), Sud-est (Ghardaia, Bskra, El Oued, Menéa), Sud-ouest (Adrar, Timmimoun et Bechar), Grand sud-Tassili N'Ajjer (Illizi, Djanet) et Grand Sud-Ahaggar (Tamanrasset).⁸⁷

2. Les obstacles aux IDE en Algérie

Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, les obstacles qui peuvent rencontrer les investisseurs en Algérie peuvent être résumés comme suit :

2.1. Inadaptation du système judiciaire

Le manque de confiance dans le système judiciaire, en particulier quant au règlement des litiges commerciaux, est perçu par les opérateurs étrangers comme des obstacles aux investissements en Algérie.

De plus, malgré les progrès déjà accomplis, la modernisation des textes sur l'investissement demeure primordiale en Algérie et les obstacles juridiques à l'investissement n'ont pas tous disparu, il ya toujours le décalage récurrent entre les textes officiels et une réalité souvent différente de celle qu'il doit avoir.

2.2. Le retard d'accès aux infrastructures

Il existe plusieurs obstacles qui freinent l'investissement lié aux infrastructures comme les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau. Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises ainsi que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure.

Une entreprise perd plus d'une année à attendre pour avoir toute les commodités indispensables à son activité comme l'eau, téléphone, énergie, réseau routier, etc. Même si cela semble minime ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou bien influencer sa décision et se tourner vers d'autres pays.

⁸⁷ ANIMA Investment Network, « Guide Sectoriel des Politiques Publiques Pour l'Investissement en Méditerranée », Etude N°7, 2010, P.57.

2.3. Le problème du foncier et la propriété de la terre

Bien que la propriété de la terre ne soit pas interdite pour les étrangers, le foncier économique demeure l'un des obstacles majeurs à l'investissement. Les problèmes sont les suivants : inaccessibilité aux terrains appropriés disponibles, multiplicité des formalités administratives et des textes juridiques, existence de nombreux intervenants, prix du terrain prohibitif, absence de régularisation de nombreux terrains, immobilisme du marché, rigidité de l'offre, spéculation et opérations de revente illicites.⁸⁸

En Algérie, pour des raisons historiques, la majorité des terrains destinés aux investissements sont d'origine publique. Cependant, ces terrains étant rares pour les raisons invoquées précédemment, cela a pour résultat de rendre l'accès au foncier pratiquement impossible pour les investisseurs étrangers.

2.4. Problème de financement

Le secteur bancaire est très liquide, mais le niveau des prêts demeure relativement faible, principalement en raison du risque de crédit.

Malgré les retombées bénéfiques induites par la loi relative au développement de l'investissement. Les insuffisances du système bancaire en termes d'analyse de dossiers de crédits et d'accompagnement des entreprises et de partenariat dans l'investissement freinent également l'investissement.⁸⁹

2.5. Déficit d'image et de communication

Malgré les importantes réformes mises en place par les autorités, l'Algérie enregistre un considérable déficit d'image à l'extérieur. En effet, le milieu des affaires étranger a généralement une méconnaissance des nouvelles réglementations adoptées afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement que recèle le pays. Par ailleurs, selon l'enquête menée par la CNUCED lors de la mission d'évaluation d'avril-mai 2003, les investisseurs relèvent souvent le fait que les agents de l'administration publique ne semblent pas toujours être parfaitement informés de l'existence de nouvelles réformes ainsi que des règles et procédures qui en découlent, leur application ne pouvant donc pas être assurée.⁹⁰

⁸⁸ CNUCED, «Examen de la Politique de l'Investissement, Algérie», Op.cit, P.43.

⁸⁹ KPMG, « Guide investir en Algérie », op cit, P.124.

⁹⁰ CNUCED, Op cit, P.58.

2.6. Faible protection des investissements

L'Algérie est perçue comme un Etat moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la Banque Mondiale a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. La note attribuée à l'Algérie dans cet intervalle est de 5,3 en 2011.

2.7. La lourdeur administrative

Le rapport de la banque mondiale de l'année 2015, sur le climat mondial des affaires, a classé l'Algérie comme pays où il ne fait pas du tout bonnes affaires. Alors qu'elle était classée 147^{ème} en 2014 sur 189 pays étudiés, l'Algérie dégringole de 7 places en 2015 et se loge à la 154^{ème} place, elle intègre donc le top 40 des derniers.

L'Algérie se classe parmi les derniers pays dans un classement que ce soit dans le savoir vivre, le savoir faire, les TIC, le Haut débit, l'innovation technologique, etc.

Les pays voisins occupent en revanche une très bonne place, c'est le cas de la Tunisie qui arrive 4^{ème} en Afrique et 60^{ème} au monde dans la facilité à faire des affaires. Le Maroc quant à lui, il arrive 71^{ème}.

L'Algérie se classe au 141^{ème} rang, en transfert de propriétés 157^{ème}, en commerce transfrontalier 131^{ème}, en obtention de prêts 171^{ème}, en l'octroi de permis de construction 127^{ème}. La procédure nécessaire pour l'obtention de ce dernier prend 204 jours, c'est-à-dire sept mois. Pour le raccordement à l'électricité, elle arrive à la 147^{ème} position. S'agissant de l'enregistrement de la propriété, notre pays arrive à la 157^{ème} place.

Malgré les efforts fournis par les autorités pour diversifier l'économie nationale et lutter contre la corruption et la bureaucratie, le secteur des affaires en Algérie se dégrade de plus en plus.

Tableau N° 11 : Procédures et délais d'implantation en Algérie

Type d'opération	Procédures (en nombre)	Délai (en jours)
<i>Création d'Entreprise</i>	13	22
<i>Octroi de Permis de Construire</i>	17	204
<i>Raccordement à l'électricité</i>	5	180
<i>Transfert de Propriété</i>	10	55
<i>Paiement des Taxes et Impôts</i>	27	451
<i>Commerce Transfrontalier</i>	8	17

Source: Doing Business, "Scomparing Business Regulations for Domestic Firms in 189 Economies", édition AWorld Bank Group, 2015, P.117.

D'après le tableau N° 11, on constate que pour créer une entreprise en Algérie, cela nécessite 13 procédures et un délai de 20 jours. Pour avoir un permis de construire, il va falloir 17 procédures et atteindre un délai de 204 jours, ce qui est un délai assez long.

De même le raccordement à l'électricité en Algérie nécessite une durée de 180 jours. Un délai loin de la moyenne précisée par la banque mondiale qui est de 159 jours. Ce qui est un fait inacceptable pour un pays producteur d'énergie.

La lourdeur des procédures fiscales est également mise à l'index par la Banque mondiale, qui précise qu'avec 29 paiements par an, l'opérateur doit consacrer 451 heures au fisc, soit le triple de ce qui est demandé dans les autres pays.

Toutes ces lourdeurs administratives tendent à décourager la venue des opérateurs étrangers.

Il en reste, quelques autres obstacles, moins considérables mais influençables sur le développement de l'entreprise, tels que : le retard technologique, la réticence aux changements, les anciennes pratiques de gestion, l'absence d'accompagnement notamment pour les jeunes entrepreneurs.

Conclusion

Suite à notre étude, on a constaté que le manque d'attractivité des IDE en Algérie est dû, à la fois pour des raisons économiques et institutionnelles, et aussi que la croissance des IDE entrants qu'à partir des années 2000, dont le volume reste toujours faible par rapports au flux mondiaux. Il est à signaler que ces IDE se concentrent beaucoup plus dans le secteur des hydrocarbures, malgré que les autres secteurs représentent un terrain fertile pour l'installation étrangère.

L'Algérie qui attire les IDE grâce à ses atouts multiples (Proximité géographique, des marchés potentiels, disponibilité des ressources naturelles, avantage fiscaux, les garanties...etc), présente toujours des limites à son actif. De ce fait, il faudrait que les autorités fassent plus d'effort pour moderniser le cadre juridique, accélérer les réformes dans tous les domaines, combattre la corruption, et faciliter l'accès au foncier.

Conclusion générale

Les processus d'ouverture et l'interdépendance des économies nationales ont été accrus par la mondialisation. Les politiques de repli et d'introversions ne cessent de s'estomper à travers le monde pour céder la place à des politiques d'inspiration libérales, et ce, est beaucoup plus valable pour les pays en développement longtemps dominés par l'idéologie socialiste, et où l'interventionnisme était jusqu'alors monnaie courante et faisait, de ce fait, partie intégrante de la vie sociale et du paysage économique. Longtemps bannis de l'agenda économique des pays en développement, l'IDE occupe désormais une place importante dans les stratégies d'attractivité. L'IDE constitue la pierre angulaire de toutes les politiques de développement en raison des retombées positives qu'il génère sur les pays d'accueil. Ces effets positifs sur les pays d'accueil concernent notamment la création d'emploi et l'amélioration de la productivité, due essentiellement aux compétences managériales qu'apportent les nouveaux porteurs de projets qui s'y installent.

En conséquence, cela nous a conduits à mener une réflexion sur l'attractivité de l'Algérie dans ce nouveau contexte concurrentiel avec des potentiels inestimables, l'Algérie est rentrée depuis une décennie dans le cercle des pays engagés dans la concurrence pour l'attractivité des IDE. Ainsi, la politique d'attractivité est appuyée par des mesures libérales afin d'accélérer le processus d'ouverture du pays.

L'objet de ce travail est consacré à l'étude des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie. A cet effet, des questionnements ont été suscités et auxquels nous avons tenté d'apporter un éclairage tout au long de ce mémoire. Ces questionnements tournent autour de la politique d'attractivité, les déterminants de l'attractivité, la qualité de l'environnement économique ainsi que le climat des affaires de ce pays.

Tout au long de ce travail, nous avons pu constater que la politique d'attractivité conduite en Algérie est axée sur un ensemble de mesures dont l'exécution était progressive. En effet, pendant les années 90, plusieurs réformes ont été menées afin de libéraliser l'économie et rétablir l'équilibre macroéconomique dans le but de redonner confiance aux opérateurs étrangers, puis vient une autre série de mesures visant à amorcer l'ouverture du pays vers l'extérieur. Le code des investissements de 2001 vient confirmer

Conclusion générale

la volonté des pouvoirs publics d'impliquer le capital étranger dans la consécration des objectifs de développement national.

Malgré des efforts déployés en termes d'attractivité aux IDE, il s'avère que les flux des IDE à destination de l'Algérie sont en deçà des aspirations des pouvoirs publics et ne reflètent guère le potentiel du pays en matière d'attractivité à l'investissement étranger. Le peu d'IDE, que l'Algérie arrive à capter, est pour la plupart drainé par le secteur des hydrocarbures qui reste le secteur le mieux loti loin devant le secteur des services et du BTPH.

Par ailleurs, plusieurs dysfonctionnements sont à l'origine de la détérioration du climat des affaires en Algérie. Il serait intéressant de faire une analyse plus poussée sur les déterminants de l'attractivité par secteur d'activité afin de détecter les problèmes à l'origine de la faiblesse des flux des IDE notamment dans les secteurs hors hydrocarbures.

Comme conclusion, afin de tirer des enseignements des meilleures façons d'encadrer l'investissement, une étude comparative entre l'ANDI et les agences de promotion des pays voisins serait vivement conseillé. Enfin, une étude sur le terrain par le biais d'une enquête auprès des opérateurs étrangers serait nettement profitable afin d'identifier les lacunes et pallier la déficience en matière de ciblage des investisseurs.

Bibliographie

Ouvrages

AMELON J-L, CARDEBAT J-M, « Les Nouveaux défis de l'internationalisation : quel développement international pour l'entreprise après la crise ? », édition Boeck, Bruxelles, 2010.

BEKENNICHE Otmane, « La coopération entre l'union européenne et l'Algérie », l'accord d'association. Office des publications universitaires, Alger, 2006.

BELLON Bertrand, GOUIA Ridha, « Investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen », édition Économica, 1998.

Claire Mainguy, « L'impact des investissements directs étrangers sur les économies en développement », Paris.

Colla E, « La grande distribution européenne », 2001.

Ferrera L, Henriot A, « La localisation des entreprises industrielles : comment apprécier l'attractivité des territoires », Economie Internationale, 2004.

Fiodendji K, « La Qualité des Institutions et les Investissements Directs Étrangers en Afrique », édition DIAL, Paris, 2006.

GAELE G-M, « Économie Internationale », édition LEXTENSO, Paris, 2009.

Harrison A, Dalkiran E et Elsey E, « Business International et Mondialisation », 1ère édition BOECK, Paris, 2004.

Hatem F, « Investissement international et politiques d'attractivité », Économica, Paris, 2004.

KRUGMAN Paul. R, Maurice Obstfeld, «Économie Internationale », 4^{ème} édition, 2^{ème} tirage, Paris. 2004, Traduction de la 6^{ème} édition américaine par Achille HANNEQUART ET Fabienne LELOUP.

MERCIER-SUISSA. C, BOUVERT-RIVAT. C, « *L'essentiel des stratégies d'internationalisation de l'entreprise* », édition Gualino, 2007, Paris.

Mucchielli J-L, « Multinationales et mondialisation », édition Seuil, Paris, 1998.

Pascal A, « L'investissement direct étranger au service de Développement ; Optimiser les Avantages, minimiser les Coûts », édition OCDE, Paris, 2002.

Peyrard J, « Gestion financière internationale », 4^{ème} édition Vuibert, 1999.

SCHNECK O, « Lexicon der Betriebswirtschaft », 1999.

STRATEGOR, « Politique générale de l'entreprise », 1997.

TERSEN Denis, BRICOUT Jean-Luc, « investissement international », édition Armand Collin, Paris, 1996.

Zafania R-M et Laza R, « Étude sur la Promotion de l'Investissement à Madagascar », édition CREAM, 2010.

Weitz. L, « Retailing Management », 2004.

Thèses et mémoires

DRISS Slim, « Investissement direct étranger et diffusion technologique dans les pays en voie de développement », Thèse de doctorat, Université de Toulouse 1, 1997.

Articles et revues

Coeuré B et Rabaud I, « Attractivité de la France : analyse, perception et mesure », Economie et Statistique, n° 336, 2003.

DRISS Slim, « L'attractivité des investissements directs étrangers industriels en Tunisie », Région et Développement n° 25-2007.

EL AOUMARI Zineb, « Attractivité du Canada : L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance ».

Hatem F, « L'attractivité du territoire : De la théorie à la pratique », Revue de l'OFCE, n° 94, 2005.

Mouriaux F, « Le concept d'attractivité en union monétaire », Bulletin de la banque de France, n° 123, Mars 2004.

MURKUSEN. J, « The boundaries of Multinational Enterprises and the Theory of International Trade », Journal of Economic Perspective, vol n° 2, 1995.

Yamin M, « A critical reevaluation of Hymer's contribution to the theory of the multinational corporation», Manchester School of management, Grande-Bretagne, 1999.

Zimmermann Thomas A, « Les investissements directs : évolution actuelle en théorie, pratique et politique », La vie économique; Revue de politique économique 7/8, 2008.

Rapports

ANIMA Investment Network, « Guide Sectoriel des Politiques Publiques Pour l'Investissement en Méditerranée », Etude N°7, 2010.

Ambassade de France en Algérie, « Service Économique Régional : Le Cadre des Investissements en Algérie », édition DG-Trésor, Algérie, 2014.

CNUCED, « World Investissement Report », 2009.

CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », 2016.

CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde », 2017.

FMI, « manuel de la balance de paiement », 6^{ème} édition, Washington, D.C, 2009.

KPMG, « Guide investir en Algérie », édition 2013.

KPMG, « Guide investir en Algérie », édition 2015.

KPMG, « Guide Investir en Algérie », 2017.

Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts, « Guide Fiscal de l'Investisseur», Alger, 2015.

OCDE, « définition de référence des investissements directs internationaux », 4^{ème} édition, version Finale, Paris, Avril 2008.

OCDE, « l'investissement direct étranger au service du développement », 2002.

Selon le rapport 2003 sur la compétitivité des systèmes économiques nationaux du " World Economic Forum", l'Algérie s'est classée 74^e au niveau mondial, derrière la Tunisie (38^e), l'Egypte (58^e) et le Maroc (61^e).

Colloques

BOUALAM Fatima, « Les Institutions et Attractivité des IDE », Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008, Rabat- Maroc.

Université de Montpellier I, Sciences économiques, LASER

Graiche L, « Les formes d'implantation des firmes multinationales en Algérie ; Objectifs et stratégies », sciences de Gestion, université de Tizi Ouzou, 2012.

Lois et textes juridiques

Article 2 de l'Ordonnance n° 63-277, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°53 du 26 Juillet 1963.

Article 1 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966.

Article 2 de l'Ordonnance n° 66-284, Portant Code des Investissements, Journal Officiel n°80 du 15 septembre 1966.

Article 183 de l'Ordonnance n° 90-10, Relative à la Monnaie et le Crédit, Journal Officiel n°16 du 14 Avril 1990.

Article 41 de l'Ordonnance n° 93-12, Relative à l'Investissement, Journal Officiel n°64 du 05 Octobre 1993.

Article 4 de l'Ordonnance n° 09-01 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n° 44 du 22 juillet 2009.

Article 5 de l'Ordonnance n° 06-08 Relative à l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 15 juillet 2006.

Article 9 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.

Article 10 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.

Article 11 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n°47 du 22 Août 2001.

Article 14 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement Journal Officiel n° 47 du 22 Août 2001.

Article 19 et 20 de l'ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47, du 22 Août 2001.

Article 21 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n° 47 du 22 août 2001.

Article 25 de l'Ordonnance n° 01-03, Relative au Développement de l'Investissement, Journal Officiel n°47du 22 août 2001.

Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005.

Article 73, 75 et 77 de la loi n° 14-10, portant loi de finance pour 2015, Journal Officiel n° 78 du 30 décembre 2014.

Article 88, Journal Officiel de la République Algérienne N° 47.

Sites internet

www.andi.dz

www.animaweb.org

www.doingbusiness.org

www.imf.org

www.ocde.org

www.ons.dz

www.unctad.org/

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : Les phases du cycle de vie d'un produit.....	15
Tableau N° 02 : Modes de pénétration des marchés étrangers selon le paradigme OLI.....	18
Tableau N° 03 : Les différents déterminants de la multinationalisation des entreprises.....	18
Tableau N° 04 : Le stock des investissements internationaux en 1914.....	20
Tableau N° 05 : Stock d'IDE dans le monde en 1914 et 1938.....	21
Tableau N° 06 : Les détenteurs de stocks d'IDE par zone (En milliards de USD).....	23
Tableau N° 07 : Taux d'IDE dans le monde (1989-1996). (En millions de USD).....	24
Tableau N° 08 : Les composantes de l'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant.....	32
Tableau N° 09 : matrice de comparaison de la performance et du potentiel.....	33
Tableau n° 10 : Répartition par secteur des projets d'investissements étrangers réalisés sur la période 2002-2012 (en millions de dinars).....	66
Tableau N° 11 : Procédures et délais d'implantation en Algérie.....	79

Liste des figures

Figure N° 01 : Flux des IDE entrants en Algérie (1970-1995, millions USD).....	57
Figure N° 02 : Flux des IDE entrants en Algérie (1996-2013 en millions USD).....	58
Figure N° 03 : Répartition des projets d'investissement réalisés sur la période (2002-2012)...	61
Figure N° 04 : Répartition des investissements réalisés selon le statut juridique.....	62
Figure N° 05 : Répartition des investissements réalisés selon l'origine des capitaux (Période 2002-2012).....	63
Figure N° 06 : Montants des projets selon la nationalité.....	64
Figure N° 07 : Montants des investissements en partenariat Algéro-étranger.....	65

Table des matières

Dédicace

Remerciement

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Généralité sur les investissements directs étrangers.....	04
Section 01 : IDE et FMN: définitions et approches théoriques.....	04
1- Les différentes définitions données aux IDE	04
1-1- Définition du FMI.....	05
1-2- Définition de l'IDE selon l'OCDE	05
1-3- Définition de la CNUCED	06
2- Définition des Firmes multinational (FMN).....	06
3- Les différentes formes d'IDE	07
3-1- La succursale	07
3-2- La filiale	07
3-3- La joint-venture	07
3-4- L'alliance stratégique.....	08
3-5 LA Fusion-acquisition (F&A)	08
3-6 la sous traitance international	09
3-7 Les accords de licences internationales.....	09
3-8 la franchise.....	09
4- Structure des IDE.....	09
4-1- L'IDE à structure horizontale.....	10
4-2- L'IDE à structure verticale.....	10
5- Les enjeux de l'IDE	10
Section 02 : Les théories explicatives des IDE	11
1- Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement.....	12
2- La théorie de l'arbitrage financier	12

3- La théorie du Hymer (1960)	13
4- La théorie de Vernon (cycle de vie du produit)	14
5- L'approche éclectique de Dunning	16
Section 03 : L'évolution des IDE dans le monde	19
1- Évolution des IDE dans le monde (1800-2003)	19
1-1- Période entre 1800-1914	19
1-1-1- Il est essentiellement d'origine européenne	19
1-1-2- L'investissement international prend la forme d'opérations privées	20
1-1-3- Les investissements de portefeuille prédominent	21
1-2- La période entre 1914 et 1945	21
1-3- La période entre 1945 et 1970	22
1-3-1- De 1945 à 1955	22
1-3-2- Vers le milieu des années 1950	22
1-4- La période de 1980-1990	23
1-5- A partir de 1990	23
Conclusion du chapitre	26
Chapitre II : Attractivité des investissements directs étrangers	27
Section 01 : L'attractivité ; Concepts et théories	27
1- Définition de l'attractivité	28
2- Les différents niveaux de l'attractivité	28
2-1- L'approche « Macro » par les indicateurs globaux	28
2-2- L'approche « Méso » par effet d'agglomération ou clusters	29
2-3- L'approche en termes d'image	29
2-4- L'approche « Micro » par la comparaison de la rentabilité selon les sites	29
2-5- L'approche par le processus de décision	30
3- Mesure de l'attractivité	30
3-1- L'indice de la banque mondiale	30
3-2- Les indicateurs élaborés par la CNUCED	31
3-2-1- L'indicateur de performance en termes d'investissements entrants (IPIE)	31
3-2-2- L'indicateur de potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant (IPAIE)	31
4- La compétitivité territoriale	34
4-1- Définition de compétitivité	34

4-2- Définition de la compétitivité territoriale	34
4-3- Les dimensions de la compétitivité territoriale	34
Section 02 : Les déterminants des investissements directs étrangers.....	35
1- Les déterminants d'ordre économiques.....	35
1-1- Les infrastructures de bases	35
1-2- La taille de marché	35
1-3- Le taux d'inflation	36
1-4- Le capital humain	36
1-5- Le taux d'intérêt réel.....	36
1-6- Le taux de change.....	37
1-7- Accès aux ressources naturelles	37
2- Les déterminants d'ordre institutionnels	37
2-1- Le degré d'ouverture commerciale.....	37
2-2- La stabilité politique et sociale.....	38
2-3- Les politiques d'aides gouvernementales	38
Section 03 : Impacts des investissements directs étrangers	39
1- Sur l'économie des pays d'accueils.....	39
1-1- Les impacts positifs	39
1-2- Les impacts négatifs des IDE.....	41
2- Sur l'économie de pays d'origine	43
2-1- Les impacts positifs	43
2-2- Les impacts négatifs	44
Conclusion du chapitre.....	45
Chapitre III : Analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	46
Section 01 : Le climat d'investissement en Algérie	46
1- Le cadre juridique des IDE en Algérie	46
1-1- Évolution de la loi d'investissement.....	46
1-1-1- politique restrictive de l'Algérie vis-à-vis de l'investissement direct étrange	46
1-1-1-1- La loi n°63-277 du 26/07/1963.....	47
1-1-1-2- L'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966	47
1-1-1-3- La loi n°82-11 du 21/08/1982 modifiée et complétée par la loi n°86-13 du 19/08/1986.....	47
1-1-2- La politique d'ouverture de l'Algérie vis-à-vis de l'IDE	48

1-1-2-1- La loi n°90-10 du avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.....	48
1-1-2-2- La loi 93-12 du 05 octobre 1993, dite code des investissements.....	48
1-1-2-3- L'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.....	49
1-1-2-4- L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006.....	49
1-1-2-5- L'ordonnance 09-01 du 22 juillet 2009.....	50
1-1-2-6- La loi de Finances 2013 et 2014.....	51
1-1-2-7- La loi de finances 2015.....	51
2- Les organismes chargés d'encadrement des investissements.....	52
2-1- Le Conseil National de l'Investissement (CNI).....	52
2-2- L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).....	54
2-3- Le guichet unique.....	55
2-3-1- Composition du guichet unique.....	55
2-3-2- Rôle des services fiscaux auprès du guichet unique.....	56
Section 02 : Évolution des IDE en Algérie.....	57
1- Évolution des IDE en Algérie.....	57
1-1- Évolution des IDE en Algérie avant la période des réformes structurelles.....	57
1-2- Évolution des IDE en Algérie après les réformes structurelles.....	58
2- Bilan des réalisations des investissements déclarés au niveau de l'ANDI sur la période (2002-2012).....	61
3- Répartition des investissements réalisés selon le statut juridique.....	62
4- Répartition des investissements réalisés selon l'origine des capitaux(Période 2002- 2012).....	63
5- Répartition des IDE selon la nationalité des projets (IDE seul) période 2002-2010.....	64
6- Répartition des investissements en partenariat Algéro-étranger période 2002-2010.....	65
7- Répartition par secteur des projets d'investissements étrangers réalisés sur la période 2002- 2012 en millions de dinars.....	66
Section 03 : Analyse des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.....	67
1- Les principaux atouts de l'Algérie.....	67
1-1- Les atouts sur le plan juridique (législatif).....	67
1-1-1- Avantage fiscaux.....	67
1-1-1-1- Régime générale.....	67

1-1-1-2- Régime dérogatoire.....	67
1-1-2- Les garanties.....	68
1-1-3- Le transfert des capitaux.....	69
1-2- Les atouts sur le plan territorial.....	70
1-2-1- Proximité géographique des marchés potentiels.....	70
1-2-2- Intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC).....	70
1-2-3- Disponibilité des ressources naturelles.....	70
1-2-4- Abondance et qualité des ressources humaines.....	71
1-3- Les atouts sur le plan sectoriel.....	71
1-3-1- Le secteur des hydrocarbures	71
1-3-2- Le secteur bancaire et financier.....	72
1-3-3- Le secteur des télécommunications.....	73
1-3-4- Le secteur de l'industriel.....	74
1-3-5- Le secteur d'agriculture, agro-alimentaire et pêche.....	75
1-3-6- Le secteur de tourisme.....	75
2- Les obstacles aux IDE en Algérie.....	76
2-1- Inadaptation du système judiciaire.....	76
2-2- Le retard d'accès aux infrastructures.....	76
2-3- Le problème du foncier et la propriété de la terre.....	77
2-4- Problème de financement	77
2-5- Déficit d'image et de communication.....	77
2-6- Faible protection des investissements.....	78
2-7- La lourdeur administrative.....	78
Conclusion générale.....	81
Bibliographie.....	83
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Résumé.	

Résumé

L'investissement direct étranger (IDE) est L'un des enjeux majeur pour les pays développés comme pour les pays en développement. Il occupe une place de choix dans la plupart des pays du monde du fait de la convergence de deux préoccupations : celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer de plus en plus les capitaux étrangers. En effet, les investissements directs étrangers sont maintenant de plus en plus sollicités aussi bien par les pays développés que par les pays en développement et ne sont plus considérés comme un facteur de dominance, mais plutôt comme un canal majeur de transfert de technologie et d'innovation, Ainsi que, l'économie mondiale s'est complètement évoluée dans un environnement modifié où le libre-échange, la libre circulation des capitaux et des biens deviennent des maîtres-mots et où les investissements directs étrangers sont de plus en plus qualifiés comme une nouvelle voie de financement de la croissance économique.

L'Algérie qui attire les IDE grâce à ses atouts multiples (Proximité géographique, des marchés potentiels, disponibilité des ressources naturelles, avantage fiscaux, les garanties...etc), présente toujours des limites à son actif. De ce fait, il faudrait que les autorités fassent plus d'effort pour moderniser le cadre juridique, accélérer les réformes dans tous les domaines, combattre la corruption, et faciliter l'accès au foncier.

Mots clés : IDE, attractivité aux IDE, déterminants des IDE.